

# Sommaire des fiches Actions PCAET CCVT

- Fiche action n°1 – Piloter le PCAET et mobiliser les partenaires et acteurs
- Fiche action n°2 – Informer les élus et agents pour en faire des relais de la transition énergétique
- Fiche action n°3 – Sensibiliser les habitants aux enjeux du développement durable
- Fiche action n°4 – Mobiliser les scolaires sur la transition énergétique
- Fiche action n°5 – Intégrer les principes du développement durable dans l'aménagement du territoire
- Fiche action n°6 – Former les habitants aux éco-gestes
- Fiche action n°7 – Mettre en place un interlocuteur unique France Rénov
- Fiche action n°8 – Renforcer l'accompagnement des ménages pendant leur projet de rénovation énergétique
- Fiche action n°9 – Soutenir l'autorénovation des logements
- Fiche action n°10 – Mobiliser les acteurs pour repérer les ménages en situation de précarité énergétique
- Fiche action n°11 – Favoriser l'émergence de groupements d'artisans locaux et leur formation
- Fiche action n°12 – Mettre à jour le diagnostic énergétique du patrimoine communal et intercommunal
- Fiche action n°13 – Multiplier les opérations énergétiques sur le patrimoine communal et intercommunal
- Fiche action n°14 – Remplacer et optimiser l'éclairage public
- Fiche action n°15 – Installer des chaufferies biomasse dans les bâtiments publics
- Fiche action n°16 – Installer des panneaux photovoltaïques sur le patrimoine public
- Fiche action n°17 – Accompagner les entreprises du territoire à la réduction des consommations
- Fiche action n°18 – Déployer une démarche de type EIT avec les entreprises du territoire
- Fiche action n°19 – Soutenir et faciliter le passage vers des motorisations propres
- Fiche action n°20 – Encourager le covoiturage par la communication et la création de sites propices
- Fiche action n°21 – Réaliser une étude d'opportunité pour l'aménagement d'infrastructures dédiées aux modes actifs
- Fiche action n°22 – Aménager des voies cyclables et itinéraires cyclo-touristiques
- Fiche action n°23 – Implanter davantage de stationnements vélo sécurisés
- Fiche action n°24 – Encourager le développement du télétravail et des tiers lieux
- Fiche action n°25 – Améliorer l'offre régionale de transport collectif
- Fiche action n°26 – Soutenir le transport solidaire et les mobilités partagées
- Fiche action n°27 – Soutenir le développement de nouvelles pratiques agricoles

- Fiche action n°28 – Fédérer les acteurs pour développer les circuits-cours alimentaires
- Fiche action n°29 – Améliorer l'optimisation énergétique dans les exploitations agricoles
- Fiche action n°30 – Soutenir le développement de projets EnR participatifs et citoyens
- Fiche action n°31 – Etudier les synergies entre bâtiments voisins et conduire des projets mutualisés
- Fiche action n°32 – Structurer des filières EnR en densifiant le tissu économique local
- Fiche action n°33 – Accompagner les projets de méthanisation
- Fiche action n°34 – Identifier les grandes toitures propices au photovoltaïque
- Fiche action n°35 – Développer les centrales photovoltaïques au sol et sur ombrières de parking
- Fiche action n°36 – Favoriser la pose de panneaux photovoltaïques dans le respect du patrimoine et des PLU
- Fiche action n°37 – Recenser les bâtiments avec d'importants besoins en chaleur et en climatisation
- Fiche action n°38 – Protéger la qualité de la ressource en eau pour la distribution d'eau potable
- Fiche action n°39 – Pérenniser l'approvisionnement en eau potable et promouvoir un usage sobre de l'eau
- Fiche action n°40 – Accompagner les agriculteurs dans la gestion de la ressource en eau et des ruissellements
- Fiche action n°41 – Intégrer les enjeux de limitation de l'artificialisation des sols dans l'urbanisme
- Fiche action n°42 – Poursuivre le déploiement de moyens de collecte différenciée des déchets
- Fiche action n°43 – Poursuivre la sensibilisation des habitants aux gestes de réduction des déchets et de tri
- Fiche n°44 – Intégrer la préservation des espaces naturels des espaces de stockage du carbone



1

## Piloter l'EPE/PCAET et mobiliser les partenaires et acteurs



### DESCRIPTION

#### ENJEUX TERRITORIAUX

Fournir une réponse locale appropriée aux enjeux du dérèglement climatique et de l'augmentation du coût des énergies.

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Objectifs énergétiques pour 2050

- Diminuer les consommations énergétiques du territoire de 39%,
- Multiplier la production d'énergies renouvelables par 3,5.

#### CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : \_\_\_\_\_

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### 1. Porter et piloter l'EPE / le PCAET :

Portage politique global : Président et Vice-Président délégué à la transition énergétique.

Coordination et animation transversale : DGS, DST et chef de projet EPE/PCAET.

Portage politique et pilotage technique : autres Vice-Présidents et services de l'EPCI.

Comité technique interne 4 fois par an.

Comité de Pilotage (composé du Président, des Vice-Présidents et des membres du Bureau) 2 fois par an.

##### 2. Communiquer sur la démarche et mobiliser les acteurs locaux :

Créer et utiliser un visuel EPE/PCAET afin d'identifier les supports concernant des thématiques liées.

Instaurer un "Club" EPE/PCAET comprenant notamment des porteurs d'actions EPE/PCAET industriels et agriculteurs, des citoyens, des partenaires institutionnels et techniques, et des élus référents énergie des communes. Cette instance de proposition discutera des orientations de l'action de la CCVT et soumettra des projets qui pourront être validés en Comité de Pilotage.

Réunir ce "Club" EPE/PCAET 2 fois par an, en amont des Comités de Pilotage.

##### 3. Déployer les moyens financiers nécessaires à la mise en oeuvre de l'EPE/PCAET :

Allouer un budget annuel dédié aux actions de l'EPE/PCAET et intégrer les dépenses d'investissement dans le PPI.

Mettre en place une veille sur les subventions et appels à projets, permettant de faciliter la mise en œuvre des projets de transition énergétique et écologique.

##### 4. Assurer le suivi et l'évaluation de l'étude :

Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation régulier de l'EPE/PCAET, reposant notamment sur l'outil "PROSPER".

Communiquer régulièrement auprès du public sur les résultats obtenus.

Participer activement au réseau des territoires en PCAET du département de l'Oise.

## MONTAGE DE L'ACTION

### PILOTE

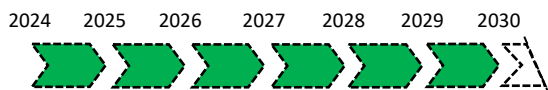
EPCI

### PARTENAIRES

- Services de l'EPCI  
- Communes  
- SE60

- Porteurs d'actions  
- Partenaires institutionnels

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

Changement des habitudes de travail  
Développement de compétences nouvelles  
Essoufflement de la dynamique  
Mobilisation insuffisante des acteurs du territoire

## MOYENS NECESSAIRES

### ESTIMATION BUDGETAIRE

Charges de personnel  
50.000 €/an

### MOYENS HUMAINS

1 chargé de mission PCAET (1/2 ETP)  
  
+ Mobilisation des ressources de l'EPCI  
(communication notamment)

### FINANCEMENT ENVISAGEABLE

## SUIVI

### INDICATEURS DE SUIVI

Pourcentage de réalisation du plan d'action EPE/PCAET

Nombre de réunions techniques et politiques

"Club" EPE/PCAET créé

Ratio participants au "Club" EPE/PCAET par rapport aux invités

### OBJECTIFS 2029

1

Oui / non

## COMMENTAIRES

Le portage du PCAET et la mise en œuvre des actions requiert la disponibilité d'au moins un demi-ETP et la pérennisation du poste de chargé de mission PCAET est encore de discussion.



## 2 Informer les élus et agents pour en faire des relais de la transition énergétique



### DESCRIPTION

#### ENJEUX TERRITORIAUX

Fournir une réponse locale appropriée aux enjeux du dérèglement climatique et de l'augmentation du coût des énergies.

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Objectifs énergétiques pour 2050  
- Diminuer les consommations énergétiques du territoire de 39%,  
- Multiplier la production d'énergies renouvelables par 3,5.

#### CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : \_\_\_\_\_

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### 1. Apporter de l'information aux élus et agents des collectivités

Afin que les élus et agents deviennent des relais de la transition énergétique et aient les informations nécessaires pour répondre aux questions des administrés, il est nécessaire de :

- Leur faire prendre connaissance et conscience des enjeux de la transition énergétique et écologique,
- Leur fournir une information claire et simple sur différents thèmes (ordres de grandeur d'installations photovoltaïques, relais vers les partenaires de la rénovation énergétique...).

Si les actions d'efficacité énergétique sont indispensables pour réduire les consommations à terme, le changement des comportements et la sobriété ont eux aussi un réel impact sur la transition énergétique. Concernant la gestion interne des collectivités, des agents "ambassadeurs relais" pourront être formés plus précisément aux éco-gestes au bureau et seront chargés de diffuser les bonnes pratiques.

Un guide pratique pourra être diffusé pour lever la résistance au changement, et un challenge interne organisé lors de la semaine du développement durable.

Une intervention en conseil municipal par le/la chargé(e) de mission PCAET sera éventuellement à envisager pour tenir informées de la démarche de transition énergétique les communes du territoire.

##### 2. Pérenniser les référents "énergie-habitat"

Les collectivités sont souvent la porte d'entrée des citoyens pour toutes les questions relatives à la vie quotidienne.

La nomination de référents "énergie-habitat" dans les communes, que ce soit un élu ou un agent, permet d'apporter un premier niveau de réponse à ces citoyens, avant de les orienter vers les partenaires adaptés pour les accompagner sur un sujet spécifique (par exemple : relais vers l'interlocuteur local France Rénov pour la rénovation énergétique).

Ces référents déjà identifiés seront formés en continu avec l'appui des structures partenaires du territoire (Sens du Bray, ADIL60, SE60...). En outre, des visites spécifiques pourront également être organisées afin de traiter de manière plus approfondie les projets photovoltaïques, de méthanisation, ou même de rénovation énergétique.

## MONTAGE DE L'ACTION

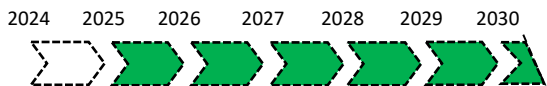
**PILOTE** EPCI

### PARTENAIRES

- Communes : diffusion, animation, mutualisation
- SE60 : informations et formation
- CERDD : ressources documentaires

- ADEME : informations et formation
- ADIL60 : formation des référents

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

## MOYENS NECESSAIRES

### ESTIMATION BUDGETAIRE

Animation :

- Campagne de communication : prévoir environ 2.000€/an
- Formation d'"ambassadeurs" : prévoir entre 500€ et 1.000€/jour de formation

### MOYENS HUMAINS

- EPCI : 1 demi-journée/mois - Structuration de la démarche et coordination (poste chargé de mission PCAET)
- Partenaires : 1 demi-journée/mois - Formation

### FINANCEMENT ENVISAGEABLE

## SUIVI

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'agents formés

Nombre d'élus formés

Nomination de référents "énergie-habitat"

Nombre de référents "énergie-habitat"

### OBJECTIFS 2029

Oui / non

## COMMENTAIRES

Au moment de la finalisation de ce plan d'actions, les référents "énergie-habitat" ont été désignés dans les communes de la CCVT.



3

## Sensibiliser les habitants aux enjeux du développement durable



### DESCRIPTION

#### ENJEUX TERRITORIAUX

Fournir une réponse locale appropriée aux enjeux du dérèglement climatique et de l'augmentation du coût des énergies.

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Objectifs énergétiques pour 2050

- Diminuer les consommations énergétiques du territoire de 39%,
- Multiplier la production d'énergies renouvelables par 3,5.

#### CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : \_\_\_\_\_

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

La sensibilisation des habitants est primordiale pour lancer une démarche de transition énergétique et écologique sur le territoire. En effet, les enjeux relatifs au dérèglement climatique sont encore méconnus et mobilisent peu. Le changement des comportements, nécessaire à la réduction de l'empreinte carbone humaine, passera par une meilleure maîtrise du sujet par l'ensemble de la population.

##### 1. Mettre en oeuvre un plan de communication sur la démarche PCAET

La collectivité doit établir un plan de communication spécifique climat-air-énergie et le mettre à jour régulièrement. Ce plan permet de fixer des objectifs, de distribuer les rôles de chacun et surtout planifier les actions de communication qui seront conduites, par cibles spécifiques et par média.

La communication mise en oeuvre par la collectivité doit viser à inciter les citoyens à des comportements et à une consommation éco-responsables. Elle doit également s'appuyer sur les relais locaux (élus, associations...) qui peuvent aider les habitants à évoluer et agir davantage en faveur du climat (sortes d'"ambassadeurs du développement durable").

##### 2. Organiser des éco-événements et "verdier" tous les événements culturels et sportifs

La tenue d'éco-événements sur le territoire est un bon moyen pour sensibiliser la population dans une ambiance festive et parfois ludique. Ce type de manifestation n'est pas forcément centré sur le climat, mais regroupe des acteurs locaux pour sensibiliser à tous les aspects du développement durable (habitat, mobilité, alimentation, recyclage, réemploi...).

Au moins deux territoires de l'Oise ont déjà démarré ce type de manifestations : la CC de la Picardie Verte ("La Fête à DD") et la CC de l'Aire Cantilienne ("L'Aire au Vert").

L'EPCI pourra également amplifier l'action déjà menée par la CCVT (Vexin-Thelle en fête) avec les associations et les communes pour rendre les événements culturels et sportifs du territoire éco-responsables, et y intégrer une composante climat-air-énergie (par l'intermédiaire d'une animation, d'un stand ou de supports de communication).

##### 3. Faciliter l'appropriation des projets EnR par la population

Certains projets EnR sont abandonnés du fait d'une méconnaissance des filières de production par la population. Une communication spécifique pourra être envisagée pour expliquer les enjeux de la production locale, le fonctionnement des unités de production EnR (unité de méthanisation, chaudière bois...), leurs avantages mais aussi leurs défauts.

En outre, le financement participatif et le montage de projets citoyens sont de très bons leviers pour faciliter l'appropriation des projets EnR.

## MONTAGE DE L'ACTION

### PILOTE

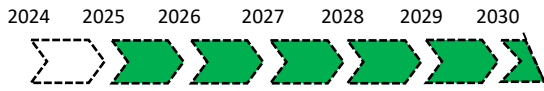
EPCI

### PARTENAIRES

- EIE, SE60, acteurs locaux suivant les thématiques, Ambassadeurs DD : participation aux événements  
- ADEME : ressources documentaires

- Asso environnementales : informations et organisation d'événements  
- Autres asso locales : organisation d'événements

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

Coût élevé de la réalisation du cadastre solaire/impact réels en termes de passage à l'acte

## MOYENS NECESSAIRES

### ESTIMATION BUDGETAIRE

Animation à ajuster selon la stratégie choisie :

- Campagne de communication : prévoir environ 15.000€/an
- Eco-événements : prévoir entre 10.000 et 20.000€/an

### MOYENS HUMAINS

A ajuster selon la stratégie choisie :

- EPCI : 1 journée/mois - communication > 1 journée/mois - éco-événements (poste chargé de mission PCAET)
- Partenaires : 1 journée/mois

### FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Cadastre solaire: Marché groupé ou coût porté par le SE60

## SUIVI

### INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de publications relatives au développement durable
- Nombre de relais locaux mobilisés par rapport à ceux identifiés
- Nombre d'éco-événements organisés
- Nombre de personnes sensibilisées au travers des manifestations
- Nombre de réunions publiques d'informations sur les EnR réalisées

### OBJECTIFS 2029

## COMMENTAIRES

Une page spécifique liée à la démarche PCAET devra être créée sur le site internet de la CCVT. Cette page devra permettre également de rediriger les habitants, voire les entreprises, vers de l'information mise en place par d'autres partenaires.

Une page Facebook pourra également être envisagée afin de sensibiliser une autre catégorie de la population.



# 4

## Mobiliser les scolaires sur la transition énergétique



### DESCRIPTION

#### ENJEUX TERRITORIAUX

Fournir une réponse locale appropriée aux enjeux du dérèglement climatique et de l'augmentation du coût des énergies.

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Objectifs énergétiques pour 2050  
- Diminuer les consommations énergétiques du territoire de 39%,  
- Multiplier la production d'énergies renouvelables par 3,5.

#### CIBLES

- |  |                                       |  |
|--|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Habitants     | <input type="checkbox"/> Industries   | <input type="checkbox"/> Entreprises                   |
| <input type="checkbox"/> Collectivités | <input type="checkbox"/> Agriculteurs | <input checked="" type="checkbox"/> Autres : Scolaires |

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

La sensibilisation des jeunes générations aux enjeux de transition énergétique est cruciale, car elles seront à la fois les premières victimes du dérèglement climatique à l'oeuvre, et les acteurs de demain. De plus, il est avéré que les enfants ont un fort poids dans la sensibilisation de leurs parents au changement. Ainsi, le milieu scolaire s'avère un lieu de mobilisation, au travers de l'éducation à l'environnement.

##### 1. Sensibiliser aux enjeux de la transition énergétique de manière globale

Malgré la promotion du développement durable comme thème fort de l'Education Nationale, force est de constater que les enseignants manquent de supports et de matière pour parler de transition énergétique.

La mise en place d'un lieu de sensibilisation et d'information, tel que la "Maison de l'énergie" développée par le Syndicat d'Energie du Calvados, est un formidable levier d'information, récoltant un succès à la hauteur des trésors de pédagogie et de sensibilisation qui y sont déployés (pour les scolaires et tous les publics).

Que ce soit sur les éco-gestes ou les possibilités d'actions pouvant parler aux jeunes publics, la sensibilisation doit passer par une mise en pratique concrète, seule capable de rendre les possibilités d'action tangibles.

Des sessions de sensibilisation étant déjà réalisées sur d'autres thématiques (tri, déchets, eau...) auprès des publics scolaires, il pourra être envisagé d'élargir cette sensibilisation au développement durable en général.

##### 2. Sensibiliser aux enjeux de mobilité durable et de réduction des consommations liées aux déplacements

*Action non liée à la compétence "mobilité"*

- Informer et sensibiliser le public scolaire aux enjeux de la mobilité via la mise en place de pédibus/vélobus :

La mise en place d'un pédibus/vélobus nécessite plusieurs pré-réquis : une équipe motivée (au delà de l'élus initiateur, des parents doivent s'impliquer), des acteurs mobilisés pour faire connaître le principe, un diagnostic des déplacements via une enquête, une organisation claire (définition des lignes et accompagnement structuré juridiquement - ex: "Réseau Mille Pattes"), un lancement par étapes pour pérenniser le dispositif après ajustement.

- Informer et sensibiliser le public scolaire aux enjeux de la mobilité via l'organisation d'événements comme le challenge mobilité scolaire : Le challenge mobilité scolaire vise à faire découvrir au moins une fois dans l'année un mode de déplacement alternatif à la voiture aux parents et aux enfants. Organisé par la Région Hauts-de-France, la participation au challenge est possible pour toutes les écoles élémentaires de la région, et récompense la classe la plus écomobile et celle ayant réalisé la plus belle progression.

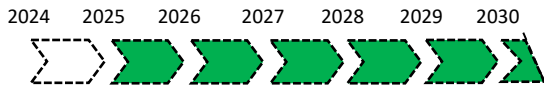
## MONTAGE DE L'ACTION

**PILOTE** Communes dans un 1er temps puis asso ou parents d'élèves

**PARTENAIRES**

- Etablissements scolaires, Education nationale (inspection académique), éco-délégués, partenaires dédiés : informations
- Région HdF : challenge mobilité scolaire
- Asso dédiées (Réseau Mille Pattes, Marchons vers l'école...) : support juridique, documentation
- EPCI

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

Besoin de parents volontaires motivés pour porter les projets de mobilité

## MOYENS NECESSAIRES

### ESTIMATION BUDGETAIRE

Variable selon l'intensité de la mobilisation

### MOYENS HUMAINS

- EPCI : 1 jour/mois - coordination (poste chargé de mission PCAET/PMS)
- Partenaires : Variable selon l'intensité de la mobilisation

### FINANCEMENT ENVISAGEABLE

## SUIVI

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de sorties scolaires à visée "Transition énergétique"

Nombre de lignes de pédibus opérationnelles

Nombre de classes participant au challenge "Mobilité scolaire"

Nombre d'élèves ayant changé pour un mode actif de transport

Nombre d'animations à visée "Transition énergétique" organisées par la CCVT

### OBJECTIFS 2029

## COMMENTAIRES

Lien : <http://www.reseaumillepattes.org/>

Lien vers le Challenge Mobilité Scolaire : <https://challenge-ecomobilite-scolaire.fr/>



## 5 Intégrer les principes du développement durable dans l'aménagement du territoire



### DESCRIPTION

#### ENJEUX TERRITORIAUX

Fournir une réponse locale appropriée aux enjeux du dérèglement climatique et de l'augmentation du coût des énergies.

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Objectifs énergétiques pour 2050

- Diminuer les consommations énergétiques du territoire de 39%,
- Multiplier la production d'énergies renouvelables par 3,5.

#### CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : Aménageurs, promoteurs, bureaux d'études

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Intégrer le développement durable dans l'élaboration des documents d'urbanisme :

Afin de prendre en compte les problématiques du développement durable et de la transition énergétique, des prescriptions et recommandations favorables aux enjeux énergie et climat doivent être inscrites dans les documents d'urbanisme, en particulier le SCoT et les PLU.

Cela peut être réalisé par la mise en place d'un volet énergétique ou encore via l'intégration des orientations, indicateurs et objectifs de l'étude de planification énergétique dans les documents d'urbanisme, là où cela est pertinent : forme urbaine, mixité fonctionnelle, mixité d'usages, adaptation au dérèglement climatique, bioclimatisme, performances énergétiques, réglementations sur l'installations d'énergies renouvelables, stationnement et déplacements doux...

Le SCOT portera les objectifs de réduction de la consommation d'ENAF à l'échelle intercommunale, dans le cadre d'une prochaine révision. Il répartira l'effort qui lui est assigné par le document de planification régionale (SRADDET) entre les différentes communes qu'il couvre.

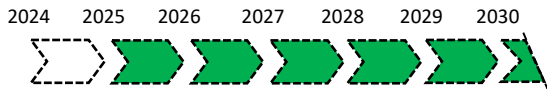
## MONTAGE DE L'ACTION

**PILOTE** EPCI et communes

**PARTENAIRES**

- Aménageurs, promoteurs : travaux
- Experts du domaine public (DDT, EPFLO, agence d'urbanisme...) : conseil pour la rédaction des documents

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

Empilement des documents d'urbanisme

## MOYENS NECESSAIRES

### ESTIMATION BUDGETAIRE

### MOYENS HUMAINS

EPCI : En fonction des compétences internes et des études liées à venir

- 1 chargé de mission SCoT (documents d'urbanisme)
- 1 chargé de mission urbanisme (projets d'aménagement)

### FINANCEMENT ENVISAGEABLE

## SUIVI

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de prescriptions des PLU favorables aux enjeux énergie-climat

Nombre de recommandations SCoT favorables aux enjeux énergie-climat

### OBJECTIFS 2029

## COMMENTAIRES

« Le règlement [du PLU] peut définir des secteurs dans lesquels il impose aux constructions, travaux, installations et aménagements de respecter des performances énergétiques et environnementales renforcées qu'il définit. A ce titre, il peut imposer une production minimale d'énergie renouvelable, le cas échéant, en fonction des caractéristiques du projet et de la consommation des sites concernés. [...] » (Article L151-21 du code de l'urbanisme)



6

## Former les habitants aux éco-gestes



### DESCRIPTION

#### ENJEUX TERRITORIAUX

- 1er poste de consommation,
- Facture énergétique moyenne des ménages pour leur logement : 2.250 €/an,
- Près de 25% des ménages en précarité énergétique,
- 52% de logements très énergivores (étiq. E F G).

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Objectifs 2050 de rénovation des logements :
- 85% des maisons individuelles, dont 41% en BBC,
  - 89% des logements collectifs, dont 41% en BBC,
  - 74% des logements HLM dont 37% en BBC.

#### CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : \_\_\_\_\_

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les éco-gestes sont le **premier niveau d'action pour diminuer efficacement les consommations d'énergie** (et d'eau) des logements. Pour le particulier, cela représente une manière de diminuer ses factures, tout en diminuant son impact sur l'environnement. L'intérêt économique rejoint l'intérêt écologique, offrant une porte d'entrée pour l'information sur les enjeux énergétiques et pour la sensibilisation au dérèglement climatique.

La formation des habitants peut prendre différentes formes :

- L'**organisation d'évènements festifs et ludiques**, qui peuvent éveiller la curiosité et l'intérêt de publics non sensibilisés, et permettre de passer des messages de sensibilisation, sans que ce soit le thème premier de la manifestation.
- Les **balades thermiques**, réalisées en soirée ou tôt le matin avec une caméra infrarouge, sont un excellent moyen de montrer aux habitants d'un quartier la nécessité de réaliser des travaux de rénovation énergétique.
- Le **défi "Famille à Energie Positive"**, challenge autour de la diminution des factures, vise à modifier les comportements du quotidien.

A partir d'un plan de communication ambitieux pour démarcher les familles, le défi comprend un important volet d'accompagnement (sont présentées les actions et comportements permettant des réductions concrètes de consommation d'énergie). L'organisation de réunions d'information dans chaque commune permet d'associer les collectivités à la démarche et d'animer le dispositif sur le territoire (réunions de lancement, bilans, évènement de clôture).

- Les **retours d'expérience et visites de rénovations exemplaires** restent un moyen de concrétiser les actions possibles et facilitent les échanges entre celui qui a fait, et ceux qui veulent se lancer.
- Réalisation d'une **thermographie aérienne** (procédé permettant de mesurer, depuis le ciel, la quantité de chaleur qui s'échappe des toitures) à partager auprès des habitants, entreprises, associations et collectivités du territoire.

Cette action doit s'articuler avec les opérations de sensibilisation déjà menées par les référents France Rénov, dont c'est une des missions fondatrices (conférences, animations grâce à un "Bus Energie", ...). Ces partenaires territorialisés sont à la disposition des territoires pour travailler à des programmes d'actions spécifiques.

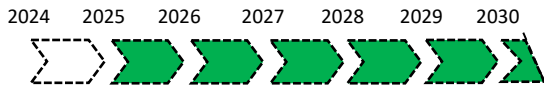
## MONTAGE DE L'ACTION

**PILOTE** EPCI et communes

**PARTENAIRES**

- Référent France Rénov, asso environnementales : informations et formation
- ADEME : ressources documentaires
- CLER : défi "Famille à Energie Positive"

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

## MOYENS NECESSAIRES

### ESTIMATION BUDGETAIRE

Variable  
Caméra thermique : de 2.000 à 5.000€; Vexin-Thelle en fête : 5.000 €; 2 balades thermiques : 2.000 €; 4 Soirées info énergie : 2.400 €; 2 Visites de chantier de rénovations exemplaires : 1. 400 € ; Défi famille à énergie positive : 2.000 €

### MOYENS HUMAINS

A ajuster selon la stratégie choisie :  
EPCI (chargé de mission PCAET) et Partenaires (selon la répartition des missions) : env. 4 jours/mois

### FINANCEMENT ENVISAGEABLE

## SUIVI

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'actions de sensibilisation (balades thermiques, visites...) organisées  
Défi "Famille à Energie Positive" mis en place  
Nombre de ménages participants au défi  
Economies d'énergie réalisées par ces ménages (en MWh)

### OBJECTIFS 2029

Oui / non

## COMMENTAIRES



## 7 Mettre en place un interlocuteur unique France Rénov



### DESCRIPTION

#### ENJEUX TERRITORIAUX

- 1er poste de consommation,
- Facture énergétique moyenne des ménages pour leur logement : 2.250 €/an,
- Près de 25% des ménages en précarité énergétique,
- 52% de logements très énergivores (étiqu. E F G).

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Objectifs 2050 de rénovation des logements :
- 85% des maisons individuelles, dont 41% en BBC,
  - 89% des logements collectifs, dont 41% en BBC,
  - 74% des logements HLM dont 37% en BBC.

#### CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : \_\_\_\_\_

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les Espaces France Renov sont un outil d'information de proximité, sur la rénovation et la construction performantes énergétiquement, et sur les énergies renouvelables. Les Conseillers France Rénov proposent des conseils neutres, gratuits et indépendants, aux propriétaires occupants ou bailleurs.

Ils orientent les usagers vers les aides publiques liées à leur projet.

Sur le territoire de la CCVT, l'interlocuteur France Rénov, point d'entrée privilégié pour les ménages, est l'ADIL 60.

Les Espaces France Rénov proposent aux EPCI des missions d'animation territoriale :

- Participation à des événements autour des thématiques Energie-Climat,
- Informations sur les éco-gestes, conférences, réunions,
- Visites de sites ou de réalisations exemplaires,
- Animations ou accompagnement : balades thermiques, formation / sensibilisation, etc.

Cet accompagnement plus personnalisé de l'EPCI fait l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens.

Cette convention est une première étape pour diffuser l'information auprès des habitants.

La CCVT pourra travailler, avec l'ADIL de l'Oise (l'Espace France Rénov), à l'élaboration d'un document de référence à destination des élus référents énergie et détaillant les aides disponibles, des coûts moyens de rénovation, les partenaires du territoire sur le sujet de la rénovation énergétique (ADIL60, SPEE), etc.

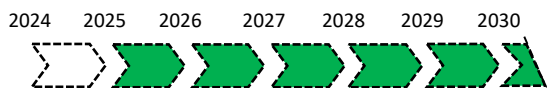
En parallèle, l'Espace France Rénov pourra accompagner la CCVT et les communes dans la rédaction d'articles d'information à destination des habitants et publiés dans les bulletins communaux et les sites internet.

## MONTAGE DE L'ACTION

**PILOTE** EPCI

**PARTENAIRES** - Espace France Rénov (ADIL 60)

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

Complexité des dossiers de demande d'aide.  
Mobilisation des professionnels locaux.

## MOYENS NECESSAIRES

### ESTIMATION BUDGETAIRE

Variable selon le nombre de permanences souhaitées sur le territoire  
2 permanences/mois (6 créneaux) : 2.300 €

### MOYENS HUMAINS

- Espace France Rénov l'ADIL 60) : permanences sur le territoire et destinataire des appels du numéro unique France Rénov

### FINANCEMENT ENVISAGEABLE

## SUIVI

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de ménages entrés en contact avec l'espace France Rénov et l'ADIL60

Taux de passage à l'acte des personnes ayant été conseillées [%]

Montant total des travaux engagés [€]

Economies d'énergie totales réalisées grâce aux travaux [MWh]

### OBJECTIFS 2029

Oui / non

## COMMENTAIRES

En cas de forte demande de la part des habitants, la CCVT pourra alors envisager la mise en place d'un guichet unique de l'habitat, mobilisant 1 ETP pour l'accompagnement des ménages du territoire.



## 8 Renforcer l'accompagnement des ménages pendant leur projet de rénovation



### DESCRIPTION

#### ENJEUX TERRITORIAUX

- 1er poste de consommation,
- Facture énergétique moyenne des ménages pour leur logement : 2.250 €/an,
- Près de 25% des ménages en précarité énergétique,
- 52% de logements très énergivores (étiq. E F G).

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Objectifs 2050 de rénovation des logements :
- 85% des maisons individuelles, dont 41% en BBC,
  - 89% des logements collectifs, dont 41% en BBC,
  - 74% des logements HLM dont 37% en BBC.

#### CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : \_\_\_\_\_

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le Hauts-de-France Pass Renovation et le Pass Copropriété, portés par la Région à travers la Régie du Service Public de l'Efficacité Énergétique (SPEE), offrent une solution d'accompagnement par un tiers de confiance pour les propriétaires souhaitant engager des travaux globaux ambitieux, entraînant au moins 35% d'économies d'énergie.

Le **Hauts-de-France Pass Copropriété** permet d'offrir une solution clé-en-main pour la rénovation des logements collectifs privés en copropriété, pour un montant de 2 220 € par logement (pour les copropriétés de moins de 20 lots) et de 1 500 € par logement (pour les copropriétés de plus de 20 lots), et ce, grâce à une ingénierie technique et financière permettant de mener à bien la rénovation énergétique globale de la résidence. Cet accompagnement consiste notamment en :

- L'information et la médiation pour sensibiliser, mobiliser et convaincre les copropriétaires.
- Le recrutement des équipes techniques (maitre d'oeuvre, contrôleur technique, architecte, entreprises...).
- La recherche des aides et des financements mobilisables, pour la copropriété et pour chaque copropriétaire.
- L'avance de la totalité du financement au lancement des travaux et des solutions de financement pour le reste à charge (notamment l'éco-prêt à taux zéro).
- L'accompagnement des travaux et après pendant 3 ans (sur le volet consommations énergétiques).

Le **Hauts-de-France Pass Rénovation**, quant à lui, permet à un ménage en maison individuelle de bénéficier d'un accompagnement complet tout au long du processus de rénovation énergétique grâce à :

- La **réalisation d'un diagnostic énergétique complet du logement** par un technicien du SPEE et la proposition d'un scénario de travaux personnalisé et adapté aux besoins du ménage et du logement.
- Un **accompagnement "technique"** pour un montant de 2 004 € **ou "technique et financier"** pour 2 724 €, qui comprend systématiquement un audit énergétique du logement, un programme de travaux, le suivi du chantier et des consommations énergétiques après travaux pendant 3 ans. La différence entre les deux formules réside dans l'accompagnement au recrutement des entreprises et du suivi du chantier, plus conséquent dans la formule complète. En supplément, cette dernière propose également le paiement des entreprises et une avance du coût total des travaux. Le remboursement démarre à la fin du chantier et tient compte des aides mobilisées pour le projet (aides ANAH, MPR, subventions des collectivités...) et des solutions de financements pour le reste à charge (éco-prêt à taux zéro, tiers-financement...).

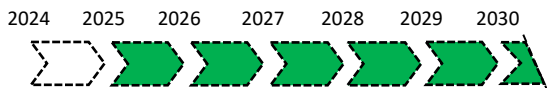
Afin de soutenir le dispositif et de réduire le coût du service pour les ménages, certaines collectivités ont choisi de prendre en charge une partie ou la totalité des coûts de service. Le dimensionnement d'une telle prise en charge resterait à déterminer. Dans tous les cas, le rôle de la collectivité sera d'assurer la promotion de ce dispositif auprès de la population.

## MONTAGE DE L'ACTION

**PILOTE** Régie régionale du SPEE (Service Public pour l'Efficacité Energétique)

**PARTENAIRES** - EPCI - Associations d'habitants  
- ADIL60 - Associations de copropriétés

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

## MOYENS NECESSAIRES

### ESTIMATION BUDGETAIRE

Prise en charge éventuelle par l'EPCI d'une partie des coûts d'ingénierie

### MOYENS HUMAINS

Opérateurs missionnés sur le territoire pris en charge par le SPEE pour l'accompagnement des ménages.

### FINANCEMENT ENVISAGEABLE

## SUIVI

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de foyers entrés en contact avec le SPEE  
Nombre de diagnostics réalisés dans le cadre du SPEE  
Nombre de ménages accompagnés dans la réalisation des travaux

### OBJECTIFS 2029

## COMMENTAIRES



9

## Soutenir l'auto-rénovation des logements



### DESCRIPTION

#### ENJEUX TERRITORIAUX

- 1er poste de consommation,
- Facture énergétique moyenne des ménages pour leur logement : 2.250 €/an,
- Près de 25% des ménages en précarité énergétique,
- 52% de logements très énergivores (étiq. E F G).

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Objectifs 2050 de rénovation des logements :
- 85% des maisons individuelles, dont 41% en BBC,
  - 89% des logements collectifs, dont 41% en BBC,
  - 74% des logements HLM dont 37% en BBC.

#### CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : \_\_\_\_\_

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'auto-rénovation consiste en la réalisation par les particuliers, de travaux de rénovation sur leur habitation. Le développement de l'auto-rénovation accompagnée (ARA) est possible via la mise à disposition d'une aide technique, matérielle, administrative et parfois financière aux habitants du territoire, éventuellement ciblée sur les ménages les plus modestes, pour leur permettre de réaliser leurs travaux d'amélioration de leur logement. Cet accompagnement peut s'intégrer dans le cadre des missions du guichet unique de l'habitat.

L'ARA peut constituer un **volet d'un programme d'aides local** (OPAH ou PIG).

Elle peut être favorisée par des partenariats avec des associations spécialisées : les "Compagnons Bâisseurs" sont notamment une association nationale (déployée notamment en Hauts-de-France) composée de passionnés, mettant leur savoir-faire à disposition de chantiers d'amélioration de l'habitat, d'entraide et d'insertion sociale.

L'accompagnement est également possible grâce à des structures locales engagées dans l'Economie Sociale et Solidaire, comme c'est le cas de l'association Les Sens du Bray, qui est un bureau de maîtrise d'œuvre et de construction bois basé à Lachapelle-Aux-Pots (60). La structure s'inscrit au sein d'un consortium d'acteurs qui mutualisent leurs ressources dans une stratégie commune de redynamisation des territoires ruraux. L'association fait partie de La Maison d'Économie Solidaire, qui constitue un ensemble de structures complémentaires d'insertions destinées à rapprocher les publics de l'emploi durablement.

A noter : l'ANAH n'autorise pas l'auto-rénovation et l'intégration de postes de travaux réalisés par des non-professionnels dans les plans de financement qu'elle soutient (sauf dans le cadre d'une expérimentation ciblée à construire).

En revanche, le dispositif "**Haut-de-France Pass Rénovation**" (du SPEE) rend possible l'**intégration d'une partie d'auto-rénovation** aux chantiers qu'il accompagne.

L'auto-rénovation accompagnée a de multiples avantages :

- permettre un meilleur respect des normes thermiques à même de garantir une rénovation de qualité,
- faciliter les chantiers hybrides, avec des postes de travaux confiés à des artisans et d'autres réalisés par les habitants, ce qui permet d'optimiser le coût global des travaux pour les propriétaires concernés,
- aider les propriétaires, souhaitant s'engager techniquement dans la rénovation de leur logement, à faire les bons choix et réaliser correctement leurs travaux,
- offrir à des publics très modestes et en marge une insertion valorisante (humainement et socialement parlant), grâce à une réalisation concrète sur leur habitation.

## MONTAGE DE L'ACTION

### PILOTE

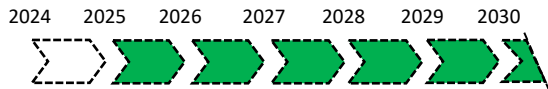
EPCI (éventuellement via France Renov)

### PARTENAIRES

- Asso expertes (Sens du Bray, Compagnons Bâtitseurs...) : organisation de formations

- EIE : conseils et recommandations, contacts fournisseurs  
- SPEE : accompagnement via le Hauts-de-France Pass Renovation

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

## MOYENS NECESSAIRES

### ESTIMATION BUDGETAIRE

Non déterminé, mais comprenant :

- Coût humain
- Coût matériel éventuel pour les formations techniques

### MOYENS HUMAINS

EPCI (à travers le guichet unique) et/ou Partenaires :  
Variable selon le degré de suivi souhaité par l'EPCI

### FINANCEMENT ENVISAGEABLE

L'EPCI peut solliciter une participation financière de la part des habitants prenant part aux ateliers de formation.

## SUIVI

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de personnes formées à l'auto-rénovation

Nombre de chantiers suivis (guichet unique) avec une part d'auto-rénovation

### OBJECTIFS 2029

## COMMENTAIRES



10

## Mobiliser les acteurs pour repérer les ménages en situation de précarité



### DESCRIPTION

#### ENJEUX TERRITORIAUX

- 1er poste de consommation,
- Facture énergétique moyenne des ménages pour leur logement : 2.250 €/an,
- Près de 25% des ménages en précarité énergétique,
- 52% de logements très énergivores (étiq. E F G).

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Objectifs 2050 de rénovation des logements :
- 85% des maisons individuelles, dont 41% en BBC,
  - 89% des logements collectifs, dont 41% en BBC,
  - 74% des logements HLM dont 37% en BBC.

#### CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : Ménages précaires

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

La prise en charge des situations de précarité énergétique peut être réalisée par la mise en place d'un dispositif de type SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie), qui permet de mettre en oeuvre :

- Une chaîne de détection permettant d'identifier les ménages en difficultés. Cette chaîne de détection pourra notamment s'appuyer sur les travailleurs sociaux (CCAS, action sociale du Département, MSA) qui réalisent des visites au domicile des ménages, sur des bénévoles ou associations locales (secours catholique par exemple). Il est nécessaire que ces acteurs soient formés afin qu'ils soient en mesure d'identifier les situations potentielles de précarité énergétique et de renvoyer les ménages vers le dispositif adéquat.

- Une prise en charge adaptée des ménages en fonction de leur situation. Les travailleurs sociaux en charge de la détection des situations potentielles de précarité énergétique ne peuvent pas accompagner les ménages dans la réduction de leurs factures d'énergie, dans la détermination de gestes de travaux ou dans une négociation éventuelle avec un propriétaire. Toutefois, ils pourront renvoyer le ménage vers un interlocuteur identifié qui pourra approfondir le diagnostic et aiguiller le ménage. Cet accompagnement peut être intégré dans les missions de l'Espace France Rénov moyennant la mise à disposition de moyens humains supplémentaires ou faire l'objet d'un dispositif spécifique.

Le réseau local éco-habitat, particulièrement actif à l'échelle du département de l'Oise dans la lutte contre la précarité énergétique représente un partenaire potentiel important pour former les acteurs et aider la collectivité au dimensionnement d'un dispositif de prise en charge des situations de précarité énergétique.

Le relais des acteurs de terrains travaillant en lien direct avec les ménages en précarité est essentiel pour garantir une prise en charge au cas par cas de ces situations.

## MONTAGE DE L'ACTION

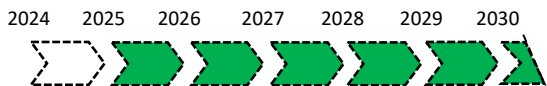
### PILOTE

EPCI

### PARTENAIRES

- Réseau éco-habitat
- Département
- CCAS
- MSA (sécurité sociale agricole)
- CLER

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

## MOYENS NECESSAIRES

### ESTIMATION BUDGETAIRE

Moyens humains : env. 25 000 euros/an

Exemple : Dispositif SLIME du Pays Tarentaise Vanoise (territoire rural de 43 communes et 23.000 ménages) : 21.000 €

### MOYENS HUMAINS

La prise en charge des ménages nécessite la mise à disposition de moyens humains supplémentaires au sein de la structure accompagnatrice : 1/2 ETP

### FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Le CLER est en charge du programme de déploiement des SLIME à l'échelle nationale dans le cadre d'un programme CEE. Dans ce cadre, une prise en charge d'une partie des moyens humains par le programme CEE est envisageable.

## SUIVI

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de travailleurs sociaux formés

Nombre d'alertes remontées par les travailleurs sociaux

Nombre de diagnostics réalisés

Nombre de ménages accompagnés

Gain économique moyen par ménage [€]

### OBJECTIFS 2029

## COMMENTAIRES



# 11 Favoriser l'émergence de groupements d'artisans locaux et la formation des artisans



## DESCRIPTION

### ENJEUX TERRITORIAUX

Les rénovations ambitieuses générant des réductions de besoin de chauffage importantes nécessitent l'intervention coordonnée de plusieurs corps de métiers (chauffagiste, couvreur, maçon...).

### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Objectifs 2050 de rénovation des logements :  
- 85% des maisons individuelles, dont 41% en BBC,  
- 89% des logements collectifs, dont 41% en BBC,  
- 74% des logements HLM dont 37% en BBC.

### CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : Entreprises du bâtiment

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'accélération du rythme de rénovations énergétiques ambitieuses des logements à l'échelle du territoire nécessite la structuration de l'offre locale de travaux. L'articulation des interventions entre artisans dans le cadre d'une réflexion globale à l'échelle du logement n'est généralement pas ancrée dans les habitudes de travail. La structuration de groupement d'artisans à même de répondre à ces besoins est donc un enjeu important.

Les EPCI ou les communes du territoire ne sont pas forcément identifiées aujourd'hui comme des interlocuteurs privilégiés par les artisans du territoire. L'instauration d'un dialogue local avec les artisans du territoire autour de la stratégie territoriale de rénovation énergétique nécessite donc de mobiliser les relais professionnels adéquats à travers notamment la CAPEB, la FFB ou la CMA. La mise en place d'un groupe de travail avec ces acteurs permettra notamment d'étudier l'opportunité de déployer certains outils d'ores et déjà mobilisés sur d'autres territoires :

- Dispositif DOREMI : Dorémi (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) est un outil de rénovation des maisons individuelles qui permet aux collectivités d'agir sur la structuration de l'offre de rénovation. Le dispositif est déployé sur environ 25 territoires à travers la France. Dorémi favorise la montée en compétences des artisans sur des chantiers réels, grâce à un formateur expert, et également la constitution de groupements d'artisans coordonnés et complémentaires. La collectivité porte le dispositif grâce à un animateur territorial qui doit mobiliser les partenaires locaux. Objectif double pour les habitants : leur offrir une rénovation performante et à prix maîtrisé, et proposer un interlocuteur unique pour les propriétaires.

- Charte d'engagement : certaines collectivités (CA du Niortais, CA du Bocage Bressuirais et CC du Thouarsais par exemple) ont rédigé une Charte de confiance et d'engagement dans la Rénovation Globale Performante pour les artisans et entreprises prêts à travailler en groupement. Cette charte peut notamment intégrer un engagement des entreprises signataires à assurer une rénovation exemplaire et à rediriger l'habitant vers la plateforme locale de rénovation et un engagement des collectivités à communiquer sur les entreprises signataires et à organiser des formations répondant aux besoins des entreprises.

## MONTAGE DE L'ACTION

### PILOTE

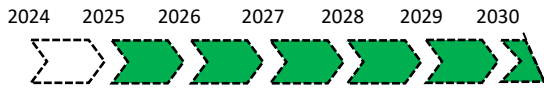
A déterminer

### PARTENAIRES

- CMA, CCI , organisations professionnelles du bâtiment (CAPEB, FFB...)  
- Région, ADEME  
- SEM de tiers financement

- EIE, ANAH, ADIL  
- Régie régionale pour l'Efficacité Énergétique (SPEE en Hauts-de-France, artée, Oktave...)

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

## MOYENS NECESSAIRES

### ESTIMATION BUDGETAIRE

- Animation : Coût des supports de communication  
- Formation : Prise en charge : organismes spécifiques / reste à charge : artisans ou EPCI  
- Dispositif DOREMI : env. 13.000€/an pour un territoire de 100.000 hab.

### MOYENS HUMAINS

Env. 0,5 ETP porté par assos/fédération professionnels du bâtiment.  
Les moyens humains peuvent être mutualisés dans le cadre du guichet unique.

### FINANCEMENT ENVISAGEABLE

## SUIVI

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'ateliers / formations réalisées  
Nombre d'entreprises / salariés / artisans ayant suivi une formation  
Nombre de groupements d'artisans structurés  
Nombre de chantiers réalisés par les artisans formés

### OBJECTIFS 2029

## COMMENTAIRES



# 12

## Mettre à jour le diagnostic énergétique du patrimoine communal et intercommunal



### DESCRIPTION

#### ENJEUX TERRITORIAUX

- 4% des consommations énergétiques, mais bâti très énergivore,
- Poids des factures sur les comptes publics,
- Enjeu d'exemplarité vis-à-vis des habitants et des entreprises.

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Objectifs 2050 de rénovation du bâti public :
- Rénovation performante de l'ensemble du parc de bâtiments publics

#### CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : \_\_\_\_\_

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

**Optimiser les performances énergétiques de leur patrimoine est devenu indispensable** pour les collectivités, à la fois pour contribuer aux objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre mais également pour réduire les dépenses de fonctionnement dans un contexte budgétaire contraint et un contexte énergétique incertain, où il est faussement bienvenu de reporter des investissements nécessaires (renouvellement chaudière...).

##### 1. Effectuer un état des lieux des bâtiments publics :

Préalable indispensable à toute démarche de transition énergétique, le diagnostic du patrimoine communal **étudie chaque bâtiment en matière de caractéristiques techniques, de consommation d'énergie et de potentiels d'énergies renouvelables**. Les scénarios et préconisations de travaux découlant de l'état des lieux initial de chaque bâtiment donnent aux décideurs toutes les clés pour mener une rénovation performante, aux coûts anticipés et au temps de retour sur investissement maîtrisé.

L'articulation entre temps de retour sur investissement et échelonnement des dépenses permet aux collectivités de **dépasser une vision à court terme** et guidée par la résolution d'incidents (pannes, vétusté, obsolescence, etc.), pour bâtir une réflexion globale sur les rénovations nécessaires et articuler les projets entre eux.

##### 2. Elaborer un document cadre de stratégie :

Ainsi, une fois l'audit énergétique des bâtiments réalisé, les décideurs sont en capacité d'élaborer la stratégie de long terme de la rénovation du patrimoine, au travers d'un programme détaillé.

L'analyse des résultats de l'audit énergétique, portant une attention particulière à la rentabilité des différents postes de travaux, offre la possibilité de répartir des travaux sur plusieurs années et de financer certains travaux avec les économies générées par d'autres (dégager des fonds dans un premier temps (économies de fonctionnement, factures allégées...) pour financer d'autres travaux au temps de retour sur investissement plus long).

La réalisation par plusieurs collectivités d'audits énergétiques homogènes de leur patrimoine ouvre la voie à l'agglomération de besoins similaires, à des démarches mutualisées, et à la **mobilisation de financements complémentaires** pour accompagner la concrétisation des projets.

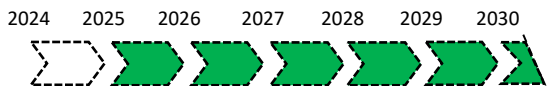
## MONTAGE DE L'ACTION

**PILOTE** EPCI et communes

**PARTENAIRES**

- SE60 : réalisation du diagnostic et accompagnement
- Bureaux d'études : réalisation du diagnostic

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

## MOYENS NECESSAIRES

### ESTIMATION BUDGETAIRE

Etudes (diagnostic) :

- Gratuit en cas de transfert de la compétence MDE-EnR au SE60; Compter 300 €/bâtiment en cas de réalisation CCVT (Réalisé, rapport janvier 2024); Compter 3.500 €/bâtiment pour un audit énergétique par un BE, 28.000 € pour 8 bâtiments CCVT

### MOYENS HUMAINS

- SE60 : env. 1 jour/commune - traitement des données et présentation du diagnostic
- EPCI / communes : temps de construction de la stratégie (dans le cadre de la politique de gestion du patrimoine)

### FINANCEMENT ENVISAGEABLE

## SUIVI

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de communes ayant réalisé un diagnostic

Nombre de bâtiments diagnostiqués (en pourcentage)

Surface prévue à la rénovation

### OBJECTIFS 2029

## COMMENTAIRES

Un premier diagnostic du patrimoine communal a été réalisé en 2010-2011. Il est proposé de mettre à jour ce diagnostic afin, notamment, de relancer une dynamique de rénovation auprès des communes et EPCI.



# 13 Multiplier les opérations énergétiques sur le patrimoine communal et intercommunal



## DESCRIPTION

### ENJEUX TERRITORIAUX

- 4% des consommations énergétiques, mais bâti très énergivore,
- Poids des factures sur les comptes publics,
- Enjeu d'exemplarité vis-à-vis des habitants et des entreprises.

### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Objectifs 2050 de rénovation du bâti public :
- Rénovation performante de l'ensemble du parc de bâtiments publics

### CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : \_\_\_\_\_

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le passage à l'acte opérationnel des stratégies communales et intercommunales peut être facilité au travers de deux actions :

#### 1. Fournir un appui technique aux collectivités sur leurs projets :

Les collectivités ont de nombreux projets à conduire pour atteindre les objectifs fixés dans la démarche de transition énergétique et écologique du territoire. Toutefois, elles manquent parfois d'ingénierie en interne pour leur permettre de bien définir les projets et les mener à terme.

Le Syndicat d'Energie de l'Oise se propose d'accompagner les projets des collectivités en matière de rénovation énergétique, d'éclairage public, de mobilité durable et également de production d'énergies renouvelables.

Par ailleurs, d'autres organismes peuvent également être sollicités suivant les projets considérés ; un recensement devra être effectué, mais on peut notamment citer :

- Fibois, pour les projets de chaudières et chaufferies bois-énergie,
- le CD2E, pour les projets photovoltaïque et solaire thermique,
- l'institut polytechnique UniLaSalle pour les installations de géothermie,
- l'ADTO pour les projets de rénovation énergétique de bâtiments.

#### 2. Mettre en œuvre des opérations mutualisées et collectives :

La réalisation d'un audit sur tout le patrimoine d'une collectivité (mené de surcroît, en simultané sur plusieurs collectivités par le SE60) offre l'avantage de mettre en valeur des postes de travaux similaires.

Les décideurs ont alors la possibilité de regrouper par poste les travaux sur leurs différents bâtiments, afin de faire intervenir des professionnels sur des programmes identiques et plus volumineux.

Des économies d'échelle découlent alors naturellement de ces appels d'offres mutualisés, garantissant par ailleurs aux artisans choisis un volume de travaux optimisé.

Le SE60 pourra porter pour le compte de ses communes membres des opérations collectives à l'échelle de plusieurs EPCI.

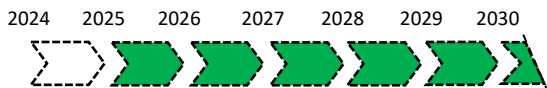
## MONTAGE DE L'ACTION

**PILOTE** Communes et EPCI

**PARTENAIRES**

- SE60 : accompagnement et subventions
- CD2E : photovoltaïque, solaire thermique
- Fibois : bois-énergie
- UniLaSalle : géothermie
- ADTO : rénovation énergétique

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

## MOYENS NECESSAIRES

### ESTIMATION BUDGETAIRE

Scénarios investissement étude SE60 janvier 2024 :  
Scénario 1 : 33.615 € pour des économies d'énergie (EE) de 11% et un temps de retour brut (TRB) de 1 an.  
Scénario 2 : 214.580 € 25% EE et un TRB de 5 ans.  
Scénario 3 : 1.613.714 € 67% EE et un TRB de 21 ans.

### MOYENS HUMAINS

- Pilote : Temps de montage de l'opération collective (SE60)
- Partenaires : Variable suivant la nature du projet
- CCVT : moyens courants gestion patrimoine

### FINANCEMENT ENVISAGEABLE

## SUIVI

### INDICATEURS DE SUIVI

Surfaces effectivement rénovées [m<sup>2</sup>]  
Nombre de communes engagées dans un groupement de travaux  
Surfaces rénovées via un groupement de travaux [m<sup>2</sup>]  
Nombre d'études d'opportunités menées (MDE ou EnR)

### OBJECTIFS 2029

## COMMENTAIRES

Un Plan Puriannuel d'Investissement pourrait être envisagé à l'échelle de la CCVT avec les communes souhaitant y participer afin de prioriser les investissements communaux en matière de rénovation énergétique sur plusieurs années.



# 14

## Remplacer et optimiser l'éclairage public



### DESCRIPTION

#### ENJEUX TERRITORIAUX

- 4% des consommations énergétiques,
- Poids des factures sur les comptes publics,
- Enjeu d'exemplarité vis-à-vis des habitants et des entreprises.

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Rénover l'ensemble du parc par des luminaires basse consommation d'ici 2030,
- Diminuer davantage les consommations par des actions innovantes (extinction nocturne, abaissement puissance, éclairage adaptatif...)

#### CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : \_\_\_\_\_

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Même s'il ne représente qu'une faible part des consommations énergétiques globales d'un territoire, l'éclairage public constitue, à l'échelle des communes, une **part importante des dépenses énergétiques et du budget**.

En France, l'énergie consommée par l'éclairage public représente en moyenne :

- **16 % des consommations énergétiques** des collectivités territoriales (toutes énergies confondues),
- **37 % de la facture d'électricité** d'une collectivité.

La réglementation européenne et les normes environnementales en vigueur imposent de nouvelles contraintes en matière d'éclairage public. En outre, de nombreuses installations s'avèrent non conformes sur le plan de la sécurité.

Enfin, dans un environnement budgétaire de plus en plus contraint, l'éclairage public représente des coûts que les élus cherchent à réduire.

Parallèlement, les nouvelles technologies offrent aujourd'hui des solutions performantes, conformes aux exigences de sécurité et aux réglementations pour :

- Réduire l'impact environnemental de l'éclairage public,
- Réduire la facture énergétique,
- Améliorer la qualité de l'éclairage, et donc le service rendu aux administrés.

Les nouveaux luminaires performants installés (LED ou Sodium à Haute Pression) permettent de réduire la consommation de l'ordre de 50 %.

L'abaissement de puissance offre quant à lui un gain supplémentaire de 10 % et l'extinction nocturne un gain de 40 %.

En outre, l'extinction nocturne de l'éclairage public apporte un réel impact positif sur la biodiversité locale.

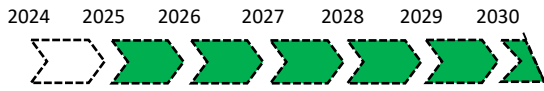
## MONTAGE DE L'ACTION

**PILOTE** Communes et EPCI

**PARTENAIRES**

- SE60 : accompagnement technique et aides financières
- Entreprises de BTP : travaux

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

## MOYENS NECESSAIRES

### ESTIMATION BUDGETAIRE

Fonction des programmes de travaux envisagés  
Selon le SE60, a qui la CCVT a transféré sa compétence optionnelle "travaux neufs d'éclairage public non liés aux travaux sur le réseau électrique", les travaux de rénovation de l'éclairage public de la Rue Paul journée (ZA Chaumont-en-Vexin) seraient de 71.785 €

### MOYENS HUMAINS

Pilote : Temps de suivi de l'opération

### FINANCEMENT ENVISAGEABLE

- SE60 : subventions sur les travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public (taux compris entre 25 et 54%)

## SUIVI

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de luminaires remplacés  
Taux de remplacement des luminaires [%]  
Nombre de communes réalisant une extinction ou un abaissement de puissance  
Gains énergétiques [MWh]  
Linéaire de Trame Noire [km]

### OBJECTIFS 2029

## COMMENTAIRES

L'extinction nocturne de l'éclairage public n'entraîne généralement pas de recrudescence de la délinquance. <http://www.leparisien.fr/oise-60/mouy-les-nuits-dans-le-noir-font-baisser-la-delinquance-04-10-2018-7910784.php>  
Il existe certains cas où la Gendarmerie a demandé le rallumage des lampadaires, mais sur les 12 000 communes qui pratiquent l'extinction, cela reste très marginal.



# 15 Installer des chaufferies biomasse dans les bâtiments publics



## DESCRIPTION

### ENJEUX TERRITORIAUX

- Multiplier les installations biomasse,
- Poids des factures de chaleur sur les comptes publics,
- Enjeu d'exemplarité vis-à-vis des habitants et des entreprises.

### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Remplacer l'ensemble des chaufferies fioul d'ici 2050 en les substituant par des chaufferies biomasse lorsque techniquement pertinent.

### CIBLES

- |   |                                       |   |
|---|---------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Habitants                | <input type="checkbox"/> Industries   | <input type="checkbox"/> Entreprises    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Collectivités | <input type="checkbox"/> Agriculteurs | <input type="checkbox"/> Autres : _____ |

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le développement des chaufferies/chaudières biomasse dans les bâtiments publics participe à diminuer les émissions de gaz à effet de serre, tout en favorisant l'économie locale grâce à un approvisionnement en circuits courts.

Le renouvellement d'une chaudière ou d'une chaufferie est le moment idéal pour étudier l'opportunité de la remplacer par une technologie plus vertueuse, aux énergies renouvelables.

#### 1. Effectuer un recensement des chaudières fioul et gaz qui arrivent en fin de vie :

Le diagnostic du patrimoine communal (action spécifique du PCAET) permettra de mettre en évidence les installations qui devront rapidement être remplacées.

Dans de nombreux cas, les bâtiments des collectivités sont situés dans un périmètre restreint. Il est alors intéressant de réfléchir à la possibilité d'utiliser une seule chaufferie pour plusieurs bâtiments.

#### 2. Etudier le potentiel de mutualisation entre bâtiments voisins d'une même collectivité afin de faire ressortir un potentiel de réseau technique :

Voir action spécifique PCAET dans le volet EnR

L'implantation de chaufferies biomasse dans les bâtiments publics pourra permettre l'émergence et la structuration d'une filière.

#### 3. Structurer une filière d'approvisionnement local :

Voir action spécifique PCAET dans le volet EnR

## MONTAGE DE L'ACTION

### PILOTE

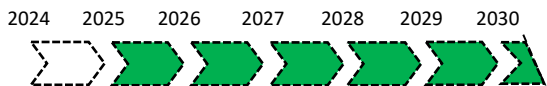
Communes et EPCI

### PARTENAIRES

- SE60 : accompagnement et conseils  
- Fibois : accompagnement et conseils

- ADEME : financement (Fonds Chaleur)  
- Professionnels de la filière biomasse-énergie

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

Prendre en considération l'importance de la qualité des installations, déterminante pour le volume de particules fines émises.

## MOYENS NECESSAIRES

### ESTIMATION BUDGETAIRE

Investissement :

- Chaudière biomasse : 1.000 € / kW

### MOYENS HUMAINS

- EPCI : 1 demi-journée/mois - communication (chargé de mission PCAET)

- Partenaires : Variable en fonction des projets des collectivités.

### FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Fonds chaleur de l'ADEME

## SUIVI

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de chaudières biomasse installées

Nombre de chaudières fioul remplacées par des chaudières biomasse

Part des chaudières fioul remplacées par de la biomasse [%]

Part de la biomasse provenant d'une exploitation située à moins de 100 km [%]

Nombre de réseaux techniques réalisés, suivant opportunités

### OBJECTIFS 2029

## COMMENTAIRES



16

## Installer des panneaux photovoltaïques sur le patrimoine public



### DESCRIPTION

#### ENJEUX TERRITORIAUX

- Massifier le développement du photovoltaïque,
- Poids des factures d'électricité sur les comptes publics,
- Enjeu d'exemplarité vis-à-vis des habitants et des entreprises.

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Produire 4 GWh d'électricité photovoltaïque d'ici 2050 (et 1,5 GWh d'ici 2030), à partir des toitures de bâtiments publics.  
Soit un rythme d'installation moyen de 1.000 m<sup>2</sup> de panneaux par an.

#### CIBLES

Habitants

Industries

Entreprises

Collectivités

Agriculteurs

Autres : Porteurs de projets privés ou publics

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le développement du photovoltaïque sur le patrimoine peut s'articuler autour des points suivants :

##### 1. Effectuer un recensement des toitures (inter)communales susceptibles d'accueillir des projets photovoltaïques :

Le diagnostic du patrimoine (inter)communal (action spécifique du PCAET) permettra de mettre en évidence les toitures propices à l'implantation de panneaux photovoltaïques, dont l'énergie produite pourra être valorisée en injection sur le réseau ou en autoconsommation individuelle dans le bâtiment.

Il conviendra également d'analyser les potentialités d'autoconsommation collective, en prenant en compte les besoins électriques des bâtiments voisins.

##### 2. Lancer des appels à projet sur des toitures (inter)communales :

L'écart d'ensoleillement entre le nord et le sud du pays ne devient un problème pour la rentabilité des projets que lorsque (et au fur et à mesure que) leur surface diminue. La solution réside donc dans la mise en commun des toitures, dans le but de mutualiser certains coûts fixes et d'augmenter le nombre d'entreprises prêtes à investir.

Dans le cadre d'une démarche territoriale, il apparaît indispensable que ce type de projet soit au moins ouvert au financement participatif. Certains territoires vont même plus loin en aidant à l'émergence de groupements de citoyens qui portent eux-mêmes des projets photovoltaïques (via le montage d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif - SCIC).

##### 3. Valoriser les installations existantes :

Communiquer sur la réussite des projets et la rentabilité des installations réalisées permettra de mettre en confiance les acteurs locaux. L'exemplarité de la collectivité est un prérequis pour rassurer les particuliers sur la filière et ainsi massifier le développement du photovoltaïque.

En outre, il est recommandé d'installer des tableaux d'affichage indiquant la production photovoltaïque d'un bâtiment (école, mairie, gymnase...), ce qui favorisera la sensibilisation du public.

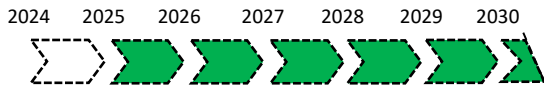
## MONTAGE DE L'ACTION

**PILOTE** Communes et EPCI

**PARTENAIRES**

- EPCI : information aux communes
- SEM Energies HdF : projets innovants
- SE60 : accompagnement et financement
- Enedis : raccordement
- CD2E : accompagnement technique

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

- Tarif d'achat plus intéressants au sud qu'au nord, du fait de l'ensoleillement
- Attention nécessaire à l'intégration architecturale, notamment en zones ABF

## MOYENS NECESSAIRES

### ESTIMATION BUDGETAIRE

Investissements :  
- Installation photovoltaïque : 1.500€ / kWc

### MOYENS HUMAINS

- EPCI / communes : 1 jour/mois - coordination et communication
- Partenaires : entre 0,5 et 2 jours/projet suivant les partenaires

### FINANCEMENT ENVISAGEABLE

- Région HdF : financement FRATRI/FEDER pour les projets en autoconsommation

## SUIVI

### INDICATEURS DE SUIVI

Surface de panneaux installés sur le patrimoine public [m<sup>2</sup>]  
Part des projets incluant du financement participatif et/ou citoyen [%]  
Production annuelle des panneaux [GWh]  
Part de la production autoconsommée [%]  
Part des projets dotés d'un outil de communication sur l'installation [%]

### OBJECTIFS 2029

## COMMENTAIRES

Exemple d'appels à projet lancé :  
Opération « Mine de Soleil » (SAS, société d'action simplifiée) lancée à Loos-en-Gohelle (62) : 8 bâtiments simultanément (450 kWc de puissance au total) en injection sur le réseau, avec incitation des habitants à participer dans la société qui gère l'exploitation.



# 17 Accompagner les entreprises du territoire à la réduction des consommations



## DESCRIPTION

### ENJEUX TERRITORIAUX

- Process, matériel et bâtiments très énergivores,
- Optimisations possibles,
- Poids des factures sur la compétitivité,
- Exemplarité environnementale sollicitée par la population.

### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Réduire de 23% les consommations énergétiques du secteur industriel (par rapport à 2017),
- Réduire de 19% les consommations énergétiques du secteur tertiaire privé.

### CIBLES

Habitants

Industries

Entreprises

Collectivités

Agriculteurs

Autres : \_\_\_\_\_

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### 1. Dispositifs déjà existants à destination des entreprises tertiaires du territoire :

- Porté par la **CCI** à l'échelle des EPCI : Une aide à la réalisation de diagnostics des consommations (tous types de flux) est proposée aux entreprises du secteur tertiaire notamment.
- Porté par la **CCI** : l'accompagnement Booster transition écologique financé par la région qui peut permettre d'accompagner sur 2,5 jours les entreprises de plus de 3 ans, de moins de 20 salariés et de moins de 2M € de CA. Cet accompagnement peut être fait sur diverses thématiques tel que : l'énergie, l'eau, les déchets, la RSE, le management environnemental, l'impact carbone.
- La **CCI** aide également les entreprises du secteur du tourisme (hébergement, restauration traditionnelle, camping). Il s'agit du dispositif Fonds Tourisme Durable de l'ADEME. La CCI conseil sur les actions à réaliser et s'occupe du montage du dossier pour l'obtention de subvention.
- La **CCI** est également partenaire du programme CEE national "Baisse les Watts" qui a pour objectif d'accompagner les TPE/PME dans la maîtrise de leur consommation d'énergie. Baisse les Watts s'adresse aux TPE/PME désireuses de mieux comprendre leur consommation et de pouvoir engager rapidement de premières actions d'économies d'énergie. Il s'appuie sur un dispositif simple et rapide de visualisation de sa consommation, de conseils personnalisés et/ou de formation.
- Porté par la **Région** : la Région a également mis en place une aide à l'investissement pour les artisans et commerçants du territoire. Destinées en priorité aux commerces situés dans les villes de moins de 10 000 habitants, ces subventions régionales peuvent couvrir 20 % des investissements éligibles HT des factures (ayant un minimum de 5 000 euros et un maximum de 30 000 euros), soit une subvention comprise entre 1 000 et 6 000 euros. Les aides portent sur la mise en accessibilité, la sécurisation du commerce et les travaux d'aménagement.

#### 2. Enjeu d'information des acteurs économiques ciblés par ces dispositifs

Le constat partagé par la CCI et les services développement économique des collectivités est que les dispositifs d'aides existants à destination des acteurs économiques du territoire sont peu connus. Il y a donc un enjeu fort à mettre en place des **actions de communication et de sensibilisation auprès des artisans et commerçants** pour les tenir informés des solutions de financements qu'ils peuvent solliciter. Cette communication devra mobiliser les interlocuteurs privilégiés des acteurs économiques (CCI, CMA, services développement économique des EPCI...) et s'appuyer dans la mesure du possible sur des relais locaux (associations de commerçants, élus communaux...).

## MONTAGE DE L'ACTION

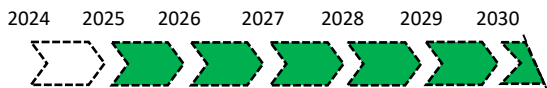
### PILOTE

EPCI ou Chambres Consulaires (CCI, CMA)

### PARTENAIRES

- Communes : relais d'informations
- CCI : audits énergétiques
- ADEME : dispositif "TPE&PME gagnantes"
- Région HdF : aides aux travaux d'aménagement
- EPCI, communes, CCI : FISAC

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

## MOYENS NECESSAIRES

### ESTIMATION BUDGETAIRE

- Dispositif « TPE&PME gagnantes sur tous les coûts » : participation au coût du diagnostic (450€ par entreprise).
- Coût EPCI : communication et éventuelle participation au coût du diagnostic

### MOYENS HUMAINS

- EPCI et/ou Partenaires :
- 1 demi-journée/mois - communication
  - env. 5 jours/mois - animation du dispositif "TPE&PME gagnantes sur tous les coûts" (CCI)

### FINANCEMENT ENVISAGEABLE

## SUIVI

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'entreprises impliquées dans une démarche d'efficacité énergétique

Montant des travaux réalisés [€]

Gains énergétiques [MWh]

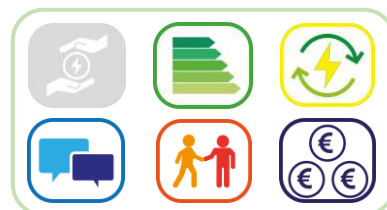
### OBJECTIFS 2029

## COMMENTAIRES

La CCVT pourra profiter des rencontres organisées avec les commerçants et entreprises pour les interroger sur leurs pratiques en interne. Elle pourra ensuite s'appuyer sur ce bilan pour mettre en avant les porteurs de projet "développement durable" et relayer les retours d'expérience auprès de toutes les entreprises du territoire.



## 18 Déployer une démarche de type EIT avec les entreprises du territoire



### DESCRIPTION

#### ENJEUX TERRITORIAUX

- 59% d'énergies fossiles carbonées utilisées dans le secteur industriel,
- Process, matériel et bâtiments très énergivores,
- Optimisations et mutualisations possibles,
- Poids des factures sur la compétitivité.

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Réduire de 23% les consommations énergétiques du secteur industriel (par rapport à 2017),
- Décarboner le secteur (remplacer les énergies fossiles par des EnR).

#### CIBLES

Habitants

Industries

Entreprises

Collectivités

Agriculteurs

Autres : \_\_\_\_\_

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les démarches d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) permettent de stimuler les échanges de ressources (matières, énergie...) entre les entreprises d'une même zone d'activités ou d'un même territoire, afin de réduire leur impact environnemental et **accroître leur compétitivité et donc leurs bénéfices économiques**. Elles s'appuient sur l'étude des flux de matières et d'énergies pour identifier et développer des synergies inter-entreprises et inciter à la mutualisation de moyens (équipements/services, achats groupés, formations, valorisation de chaleur, covoiturage inter-entreprises, restauration collectives...). C'est ainsi que les déchets et co-produits d'une entreprise peuvent devenir une matière première dans une autre activité, ou que l'énergie peut provenir de la chaleur fatale d'un site voisin. Ces démarches favorisent l'**attractivité des zones d'activités du territoire** pour les acteurs économiques, et permettent souvent de préserver les emplois voire d'en créer de nouveaux.

La CCI propose un conventionnement à l'EPCI pour un accompagnement à la mise en place d'une démarche EIT autour de 5 axes :

- L'élaboration du fichier des entreprises cibles sur la base des fichiers entreprises de la CCI.
- Organisation d'une réunion de lancement de la démarche conjointement avec la collectivité,
- Mobilisation des entreprises : visites d'entreprises et diagnostics multiflux pour les entreprises volontaires.
- Elaboration du plan d'actions opérationnelles.
- Déploiement d'actions opérationnelles thématiques

Les démarches EIT sont également un bon levier pour **promouvoir la substitution des énergies fossiles carbonées par des EnR** auprès des entreprises (chaufferies bois-énergie, valorisation de chaleur fatale, développement du solaire thermique et de la géothermie...).

## MONTAGE DE L'ACTION

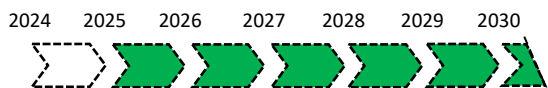
### PILOTE

EPCI ou CCI

### PARTENAIRES

- Entreprises
- CCI, CMA, Clubs d'entreprises, Clusters d'entreprises : réseaux d'acteurs
- Acteurs de la mobilité
- Maison de l'Emploi et de la Formation, centres de formation
- ADEME : financement EnR (Fonds Chaleur)

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

Chaleur fatale : La filière n'est pas encore très développée et les TRI sont longs ce qui peut poser problème dans le cas des industries et de leurs visibilité à long terme.

## MOYENS NECESSAIRES

### ESTIMATION BUDGETAIRE

La démarche proposée par la CCI a un coût d'environ 15 000 euros à financer pour moitié par la CCVT (l'autre moitié est supportée par la CCI)

### MOYENS HUMAINS

EPCI : chargé de mission dév éco dans le cadre de ses missions courantes

### FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Appel à projet EIT (ADEME et Région), et éventuelle participation financière de l'entreprise  
Fonds chaleur de l'ADEME (projets EnR)

## SUIVI

### INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'entreprises engagées dans une démarche EIT
- Nombre d'actions "énergie" mises en oeuvre grâce à la démarche EIT
- Economie financière réalisée grâce aux actions [€]
- Chaleur produite par biomasse [MWh]
- Chaleur fatale réutilisée [MWh]

### OBJECTIFS 2029

## COMMENTAIRES

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/EIT%20-%20le%20guide%20pour%20agir%20dans%20les%20territoires.pdf>



19

## Soutenir et faciliter le passage vers des motorisations propres



### DESCRIPTION

#### ENJEUX TERRITORIAUX

93% d'énergies fossiles carbonées utilisées dans les transports.

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Décarboner le secteur (remplacer les énergies fossiles par des EnR),
- Permettre à chacun de se déplacer de manière plus "propre".

#### CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : \_\_\_\_\_

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Soutenir et faciliter le passage vers des motorisations propres

##### 1. Changement de la flotte de véhicules des collectivités :

Les collectivités sont généralement propriétaires d'une flotte conséquente de véhicules (légers, utilitaires, bus, bennes à ordures ménagères...), dont une partie pourrait être convertie vers des motorisations moins polluantes (électrique, GNV ou hydrogène). L'intérêt premier est de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, mais ce type de projet permet à la collectivité d'être exemplaire et d'inciter les particuliers et entreprises à faire de même.

##### 2. Poursuivre le développement de la mobilité électrique :

*Cette sous-action dépendra de l'évolution du mix de production électrique et des avancées technologiques en matière de recyclage et d'autonomie des batteries.*

Les collectivités pourront poursuivre le déploiement des IRVE publiques (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques), et étudier l'opportunité d'installer des points de recharge dans certains lieux spécifiques comme les mairies. En outre, elles devront faciliter le déploiement de points de recharge dans les zones d'activités, et s'assurer que les nouvelles constructions répondent bien aux normes réglementaires quant à l'implantation de points de recharge dans les parkings.

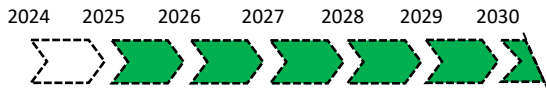
## MONTAGE DE L'ACTION

**PILOTE** Communes

**PARTENAIRES**

- Transporteurs logistiques, services de transports en commun : co-construction de station GNV (flottes captives)
- GrDF : Lien avec le réseau de gaz
- UTC : Innovation / recherche
- SE60 : accompagnement

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

La station GNV (offre) ne viendra que s'il y a suffisamment de demande (poids lourds principalement), et la demande ne viendra que s'il existe une offre locale.

## MOYENS NECESSAIRES

### ESTIMATION BUDGETAIRE

- Investissement (privé ou collectivité):  
IRVE : 10.000 € // Stations GNV : 1 M€
- Fonctionnement :  
Déterminé lors de l'étude du projet

### MOYENS HUMAINS

EPCI : 1 à 2 jours/mois - communication, accompagnement et montage d'éventuels projets (chargé de mission PCAET/PMS)

### FINANCEMENT ENVISAGEABLE

## SUIVI

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de nouvelles bornes de recharge électrique publiques

Nombre de nouvelles bornes de recharge électrique privées

Nombre de stations GNV

Nombre de véhicules publics fonctionnant à l'électrique ou au GNV

Nombre d'événements organisés autour des motorisations alternatives

### OBJECTIFS 2029

## COMMENTAIRES

Les communes possèdent peu de véhicules pouvant migrer facilement vers d'autres motorisations. En revanche, la CCVT possède 6 véhicules dont le remplacement pourra être étudié.



## 20 Encourager le covoiturage par la communication et la création de sites propices



### DESCRIPTION

#### ENJEUX TERRITORIAUX

- Mobilité : 2ème poste de consommations,
- 79% des déplacements quotidiens réalisés en voiture,
- Moins d'1,2 personnes par véhicules en moyenne

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Réduire de 47% les consommations énergétiques du secteur de la mobilité,
- Augmenter les distances parcourues en covoiturage,
- Diminuer la facture liée aux trajets en voiture.

#### CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : \_\_\_\_\_

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### Encourager le covoiturage par la communication et la création de sites propices

De nombreuses actions sont à mettre en oeuvre pour inciter à la pratique du covoiturage. L'EPCI a choisi de se focaliser sur trois actions plus spécifiques :

#### 1. Communiquer sur l'éco-mobilité :

L'EPCI devra également sensibiliser les habitants et l'ensemble des acteurs du territoire sur les mobilités alternatives à la voiture individuelle. Il pourra s'appuyer sur la plateforme en ligne "Oise Mobilité" (*oise-mobilité.fr*) ou "passpasscovoiturage" (Région Hauts-de-France) afin de communiquer sur les offres existantes. Néanmoins, il est nécessaire de créer une première aire de covoiturage sur le territoire avant de réfléchir à un éventuel partenariat avec une plateforme de covoiturage privée. Le changement des habitudes et des comportements va représenter un travail de fond et de long terme pour la collectivité ; elle devra donc s'appuyer sur les associations existantes sur le territoire et les événements festifs et ludiques pour parvenir à sensibiliser le plus de citoyens possible.

#### 2. Développer des aires de covoiturage :

Pour favoriser la pratique du covoiturage, il est indispensable de mettre à disposition des usagers des places de stationnement réservées. C'est justement l'objectif des aires de covoiturage.

Le choix des sites de covoiturage doit se faire en fonction de la localisation, de leur capacité et leur sécurité. L'implantation de ces sites doit prendre en compte les parkings déjà existants, afin d'éviter une inutile artificialisation supplémentaire des sols et des coûts inutiles ; des partenariats sont à imaginer pour utiliser les parkings des grandes surfaces par exemple.

Enfin, les aires de covoiturage doivent être pensées en intermodalité : la proximité aux arrêts de bus, gares et stationnements sécurisés pour vélos doit être favorisée.

*Dans le SCoT du territoire est inscrit un projet d'aire de covoiturage à Lierville, au rond point "Branchu". Ce projet pourra faire partie des premiers à être mené du fait de son positionnement stratégique.*

#### 3. Mettre en place (après ou sans étude d'opportunité/faisabilité) un service de covoiturage (planifié, dynamique, spontané et/ou solidaire) via un opérateur privé

## MONTAGE DE L'ACTION

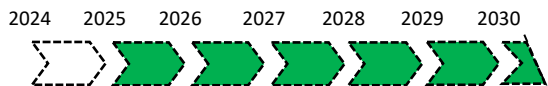
### PILOTE

EPCI

### PARTENAIRES

- Communes : communication
- Entreprises avec grands parkings : offre de service
- Asso dédiée aux transports alternatifs
- Oise Mobilité : aires de covoiturage et plateforme en ligne

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

Seuil d'utilisateurs pour assurer fiabilité et flexibilité  
Multiplication des plateformes de covoiturage  
Difficulté de faire changer les comportements.

## MOYENS NECESSAIRES

### ESTIMATION BUDGETAIRE

Animation :

- Communication globale : 4.000 €/an

Investissements :

- Aire de covoiturage : qqes k€
- Box sécurisé pour vélos : 1 000 €/vélo

### MOYENS HUMAINS

- EPCI : 2 à 4 jours/ mois - communication et coordination (chargé de mission "transport")
- Partenaires : animation et relais du dispositif Rézo Pouce

### FINANCEMENT ENVISAGEABLE

## SUIVI

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'action de sensibilisation sur le covoiturage

Nombre de nouvelles aires

Taux de remplissage des aires [%]

Covoiturages réalisés

Distances et temps moyens des trajets

### OBJECTIFS 2029

## COMMENTAIRES



21

## Réaliser étude d'opportunité pour l'aménagement d'infrastructures modes actifs



### DESCRIPTION

#### ENJEUX TERRITORIAUX

- Mobilité : 2ème poste de consommations,
- 79% des déplacements quotidiens réalisés en voiture,
- 25% des déplacements sont internes à la CCVT
- Impact sanitaire d'une activité physique quotidienne (mangerbouger.fr)

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Réduire de 47% les consommations énergétiques du secteur de la mobilité,
- Augmenter les distances parcourues en modes actifs, surtout pour les déplacements courts.

#### CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : \_\_\_\_\_

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Réaliser une étude d'opportunité pour l'aménagement d'infrastructures dédiées aux modes actifs

Les modes actifs sont les modes de déplacement faisant appel à l'énergie musculaire, telle que la marche à pied et le vélo, mais aussi la trottinette, les rollers, etc.

Ainsi, une étude d'opportunité (Plan Vélo ou Schéma Directeur des Mobilités Actives) vise à définir les aménagements à réaliser en priorité et ainsi concentrer les investissements sur les points noirs de circulation (ruptures et obstacles), ainsi que les services à la mobilité douce et la communication/sensibilisation. Cette étude doit s'inscrire dans une vision d'aménagement globale et peut s'intégrer dans les documents d'urbanisme du territoire.

##### 1. Opportunité aménagements cyclables :

Le volet "Vélo" vise à définir une politique cyclable cohérente qui ne se limite pas à créer des pistes systématiquement en bord de routes, mais vise plutôt à créer l'ensemble des conditions nécessaires favorables aux pratiques du vélo, utilitaires (pour un usage quotidien) et touristiques (usage occasionnel).

La modération de la vitesse automobile permet sur certaines portions de se passer d'aménagements spécifiques pour cyclistes : l'enjeu est de bénéficier du même degré de sécurité en permanence sur un trajet. Le traitement des discontinuités cyclables, des stationnement gênants et l'amélioration de la qualité de la chaussée peuvent être plus bénéfiques que l'augmentation du kilométrage de pistes.

Les mesures s'inscrivent dans 3 grands axes : déterminer les aménagements à réaliser, définir le plan de communication associé, et développer les services dédiés.

##### 2. Opportunité cheminements piétons :

Un plan piéton permet de recenser les itinéraires piétons existants et projetés, afin de faciliter la marche vers les pôles générateurs de déplacements et ainsi favoriser la dynamique économique du bourg, tout en préservant les espaces verts. Ce type de démarche a des effets positifs sur la vie locale, la marche utile et donc la santé, l'attrait des commerces et les activités de promenade et loisirs.

**3. Services associés :** Installation de stationnements vélos sécurisés, mise en place de services de location (VAE), ateliers d'autoréparation.

**4. Communication et Sensibilisation :** Campagnes de promotion de l'usage du vélo/marche, actions de remise en selle, signalisation claire

## MONTAGE DE L'ACTION

### PILOTE

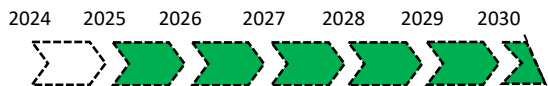
EPCI

### PARTENAIRES

- Communes, CD60, DDT, ADEME : appui technique et financier, diagnostic

- Citoyens, asso modes actifs : définition des itinéraires prioritaires et des obstacles

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

## MOYENS NECESSAIRES

### ESTIMATION BUDGETAIRE

Etudes :

- Echelle communale : qqes k €
- Echelle intercommunale : 20 à 40.000 €

### MOYENS HUMAINS

EPCI ou bureau d'études :

- env. 2 mois pour le volet vélo intercommunal
- env. 2 semaines pour le volet piéton communal (communes de 2 à 5000 hab.)

### FINANCEMENT ENVISAGEABLE

## SUIVI

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de communes couvertes par une étude d'opportunité modes actifs

Linéaire de pistes cyclables réalisés [km]

### OBJECTIFS 2029

## COMMENTAIRES

Ce travail de recensement des itinéraires pour modes doux se fera en parallèle de la constitution des cartes du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).



22

## Aménager des voies cyclables et itinéraires cyclo-touristiques



### DESCRIPTION

#### ENJEUX TERRITORIAUX

- Mobilité : 2ème poste de consommations,
- 79% des déplacements quotidiens réalisés en voiture,
- 25% des déplacements sont internes à la CCVT
- Impact sanitaire d'une activité physique quotidienne (mangerbouger.fr)

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Réduire de 47% les consommations énergétiques du secteur de la mobilité,
- Augmenter les distances parcourues en modes actifs, surtout pour les déplacements courts.

#### CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : Touristes

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Aménager des voies cyclables et encourager le développement d'itinéraires cyclo-touristiques lorsque cela est possible

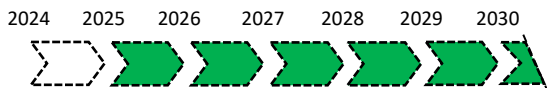
1. Entre les bourgs structurants et les pôles voisins
2. Entre les bourgs structurants et les bourgs relais
3. Entre les communes et les bourgs structurants/relais
4. Entre les communes

## MONTAGE DE L'ACTION

**PILOTE** EPCI/Communes/ Département

**PARTENAIRES** - Communes, CD60, Région, DDT, ADEME :  
appui technique et financier, diagnostic

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

Coûts/fréquentation

## MOYENS NECESSAIRES

### ESTIMATION BUDGETAIRE

Acquisition foncière : 0,15 – 0,30 €/m<sup>2</sup>  
Coût de jalonnement : 10 € / ml  
Coût de création neuve (profil département) : 550  
€/ml soit environ 2.800k€ pour une piste de 5 km  
Réhabilitation superficielle : 300 €/ml  
Entretien annuel : 20 €/ml revêtement enrobé

### MOYENS HUMAINS

1/2 ETP

### FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Département : Voies vertes: 250k€ HT/km, Autres types: 200k HT/km, acquisitions foncières: max 300k€, 151k€ HT/ouvrage d'art affranchissement; Région (FEDER) 50k€; Etat (DSIL 20-60%) (Plan Vélo : 100kHT max),

## SUIVI

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de km de pistes cyclables créés

### OBJECTIFS 2029

## COMMENTAIRES



23

## Implanter davantage de stationnements vélo sécurisés



### DESCRIPTION

#### ENJEUX TERRITORIAUX

- Mobilité : 2ème poste de consommations,
- 79% des déplacements quotidiens réalisés en voiture,
- Impact sanitaire d'une activité physique quotidienne (mangerbouger.fr)

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Réduire de 47% les consommations énergétiques du secteur de la mobilité,
- Augmenter les distances parcourues en modes actifs, surtout pour les déplacements courts.

#### CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : \_\_\_\_\_

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### Implanter davantage de stationnements vélo sécurisés et de services aux vélos

D'après la "Fédération des Usagers de la Bicyclette" (FUB), **un des freins majeurs au développement du vélo tient au manque de stationnements adaptés**, conjugué à la peur du vol.

Ce manque de stationnements se caractérise à la fois dans les lieux de vie (maisons, immeubles collectifs, entreprises...) et les lieux attracteurs de flux (bâtiments publics, commerces, gares...).

La pratique du vélo peut néanmoins être facilement encouragée par l'implantation de parkings vélo sécurisés et adaptés pour les cyclistes.

#### **1. Identifier les lieux attracteurs de flux dans les communes et y installer des stationnements adaptés :**

Force est de constater que de nombreux pôles générateurs de flux sur le territoire ne sont pas équipés de stationnements vélos sécurisés et/ou adaptés (gares, commerces, écoles, salles de sport, piscine, bibliothèques, parcs...).

L'EPCI devra effectuer, à l'aide des communes du territoire, un recensement de ces lieux nécessitant l'installation de stationnements pour vélos.

L'EPCI pourra éventuellement coordonner, pour le compte de ses communes, un achat groupé de stationnements sécurisés afin de baisser les coûts d'investissement.

*Si l'EPCI souhaite engager la dynamique par l'acquisition et la mise à disposition de 3 arceaux en U pour chacune de ses 37 communes, cela représenterait un investissement d'environ 10.000 €.*

#### **2. Faire respecter la réglementation en vigueur sur les immeubles neufs d'habitations et de bureaux :**

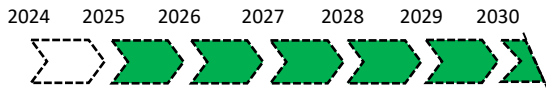
Le Code de la Construction et de l'Habitation prévoit que, depuis 2012, tous les immeubles collectifs neufs d'habitation et de bureau doivent être équipés d'un espace de stationnement sécurisé pour les vélos. Cependant, cette réglementation n'est que très peu respectée dans les faits. Il est donc du ressort de la collectivité d'assurer la bonne mise en oeuvre de cette réglementation, indispensable à la pratique du vélo dans les territoires.

## MONTAGE DE L'ACTION

**PILOTE** EPCI

**PARTENAIRES** - Communes, habitants, asso vélo :  
identification des lieux propices

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

## MOYENS NECESSAIRES

### ESTIMATION BUDGETAIRE

Investissements :

- Box sécurisé pour vélos : 1.000 €/vélo
- Abri couvert avec arceaux : 300 €/vélo
- Arceau vélo : 80-100 € (pose comprise)

### MOYENS HUMAINS

- EPCI et Partenaires : Identification des lieux générateurs de flux
- EPCI : 1 chargé de mission urbanisme pour faire respecter la réglementation

### FINANCEMENT ENVISAGEABLE

<https://programme-alveole.com/>

## SUIVI

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de stationnements sécurisés installés  
Part des lieux attracteurs équipés de stationnements sécurisés [%]

### OBJECTIFS 2029

## COMMENTAIRES

Guide du stationnement des vélos de l'ADAV

<https://droitauvelo.org/IMG/pdf/adavguidestationnement.pdf>

Guide des stationnements vélo dans les immeubles d'habitation et de bureaux de la FUB

[https://www.fub.fr/sites/fub/files/fub/Alveole/guide\\_stationnement\\_fub\\_2016\\_.pdf](https://www.fub.fr/sites/fub/files/fub/Alveole/guide_stationnement_fub_2016_.pdf)



## 24 Encourager le développement du télétravail et des tiers lieux



### DESCRIPTION

#### ENJEUX TERRITORIAUX

- Mobilité : 2ème poste de consommations,
- Dépendance à la voiture pour les déplacements quotidiens,
- Tendance à la délocalisation des services à la population.

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Réduire de 47% les consommations énergétiques du secteur de la mobilité,
- Réduire les distances parcourues au quotidien en rapprochant les services des habitants.

#### CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : Travailleurs indépendants

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le développement du télétravail, et plus généralement des solutions permettant le travail à distance, permet de réduire les besoins en déplacement des habitants sur les trajets domicile-travail et les déplacements inter-professionnels. Cette action est complémentaire au développement des pôles et service de proximité dans les communes du territoire.

*Sur un plan technique, il est à noter que la fibre optique est déjà en cours de déploiement dans le département : ce raccordement numérique facilite ou facilitera à terme le travail à distance pour de nombreux salariés.*

##### 1. Inciter les entreprises à mettre en place le télétravail :

L'incitation des acteurs du territoire à cette nouvelle pratique peut être favorisée par l'exemplarité de la collectivité sur ce sujet, via l'expérimentation du télétravail à destination des agents de la collectivité.

L'amplification de la pratique du télétravail par les salariés du territoire passe également par le développement de lieux spécifiques favorisant cette pratique en dehors de l'habitation.

##### 2. Structurer une offre de tiers-lieux :

Les tiers-lieux sont des espaces physiques partagés aux multiples usages : télétravailler, accéder à des services, démarrer une activité économique ou une création culturelle... Ces espaces se développent en s'appuyant sur le déploiement du numérique et sont généralement soutenus par des entreprises, des collectivités ou des associations.

Les tiers-lieux constituent de nouveaux lieux de lien social et de projets collectifs, partout sur le territoire.

Le développement de ces lieux pourra s'appuyer sur des espaces déjà existant tels que des bureaux libres, mairies, bars associatifs... afin de limiter le besoin de nouvelles constructions.

## MONTAGE DE L'ACTION

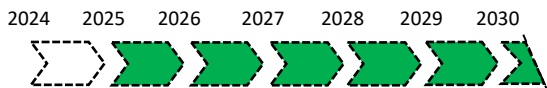
### PILOTE

EPCI

### PARTENAIRES

Communes, CCI, CMA, associations, commerces... : Mise à disposition de locaux/d'espaces, communication, création de solutions locales

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

Difficultés générales liées au développement du télétravail : diminution du relationnel avec les collaborateurs, faisabilité technique, problème d'équité...

## MOYENS NECESSAIRES

### ESTIMATION BUDGETAIRE

Investissement :

- Tiers-lieu : coût d'achat variable en fonction du projet et du lieu d'implantation (neuf ou existant)

### MOYENS HUMAINS

EPCI :

- 1 chargé de mission SCoT / urbanisme  
- 1 chargé de mission développement économique

### FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Programme "Nouveaux lieux, nouveaux liens"

## SUIVI

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de places de co-working disponibles

Fréquentation et taux de remplissage des lieux de co-working

Nombre de collectivités ayant mis en place le télétravail

Nombre d'entreprises ayant mis en place le télétravail

### OBJECTIFS 2029

## COMMENTAIRES



25

## Améliorer l'offre régionale de transport collectif



### DESCRIPTION

#### ENJEUX TERRITORIAUX

Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2020 : transports en commun 10%

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Réduire de 47% les consommations énergétiques du secteur de la mobilité,
- Offrir des possibilités de déplacements alternatifs à la voiture solo à tous et à tout âge
- Augmenter part modale des transports en commun

#### CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : Travailleurs

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Améliorer l'offre régionale de transport collectif

1. Améliorer l'offre de transport en commun ferroviaire avec les partenaires

Relancer le Comité de la ligne J

Etendre le pass Navogo jusqu'à Gisors

Remplacer ou mettre à jour les distributeurs automatiques de billets des gares

2. Améliorer l'offre de transport en commun routier avec les partenaires

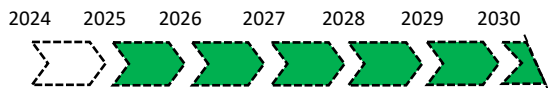
Echanger avec la Région pour conforter l'offre en cars interurbains via les Contrats Opérationnel de Mobilité (COM)

## MONTAGE DE L'ACTION

**PILOTE** Région HDF

**PARTENAIRES** CCVT

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

Coût  
Fréquentation

## MOYENS NECESSAIRES

**ESTIMATION BUDGETAIRE**

**MOYENS HUMAINS**

**FINANCEMENT ENVISAGEABLE**

## SUIVI

**INDICATEURS DE SUIVI**

**OBJECTIFS 2029**

## COMMENTAIRES



26

## Soutenir le transport solidaire et les mobilités partagées



### DESCRIPTION

#### ENJEUX TERRITORIAUX

Le transport solidaire du centre social rural est en développement: 461 trajets en 2021 contre 76 en 2016

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Réduire de 47% les consommations énergétiques du secteur de la mobilité,
- Encourager le transport solidaire et offrir des possibilités de déplacements à tous et à tout âge
- Lever les freins à la mobilité

#### CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : Séniors

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Soutenir le transport solidaire et les mobilités partagées

Poursuivre le soutien financier pour le service de transport solidaire du Centre Social Rural du Vexin-Thelle (budget de fonctionnement annuel 2023 : 21 400 €). Non renouvelé en 2024.

Co-financement des études de faisabilité pour l'éventuelle mise en place d'une plateforme mobilité solidaire et d'un service de location solidaire (950 € en 2024) par la Maison de l'Emploi et de la Formation du Sud-Ouest de l'Oise (MEFSOO)

Echanger avec la Région via les Plan d'Actions Mobilités Solidaires (PAMS).

Se mettre en relation avec les associations sportives, culturelles, environnementales du territoire qui organisent déjà un service de covoiturage en interne, et réfléchir à la manière de l'ouvrir à un public un peu plus large (convention etc.)

## MONTAGE DE L'ACTION

### PILOTE

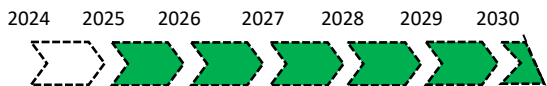
CSRVT

### PARTENAIRES

CCVT et autres EPCI  
Département

Région  
Communes

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

Coûts  
Financements

## MOYENS NECESSAIRES

### ESTIMATION BUDGETAIRE

20.000 - 30.000 € (subventions)

### MOYENS HUMAINS

### FINANCEMENT ENVISAGEABLE

## SUIVI

### INDICATEURS DE SUIVI

### OBJECTIFS 2029

## COMMENTAIRES



## 27 Soutenir le développement de nouvelles pratiques agricoles



### DESCRIPTION

#### ENJEUX TERRITORIAUX

Importance du rôle de l'agriculture dans la transition énergétique et écologique (alimentation et production EnR)

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Adapter le secteur agricole au dérèglement climatique
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre non énergétiques du secteur
- Réduire les émissions d'ammoniac

#### CIBLES

 Habitants

 Industries

 Entreprises

 Collectivités

 Agriculteurs

 Autres : \_\_\_\_\_

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les enjeux liés au développement de nouvelles pratiques agricoles sont multiples : réduire les émissions de gaz à effet de serre, renforcer les capacités de stockage de carbone dans le sol, améliorer la qualité de l'eau et préserver cette ressource, améliorer la résilience vis à vis du dérèglement climatique.

Ce développement peut être encouragé sur le territoire par une **communication vis-à-vis du monde agricole**, autour des retours d'expérience d'exploitants (locaux si possible) et les différents bénéfices de ces pratiques (semis direct, limitation des intrants, couverts intermédiaires, plantation de haies, lutte contre l'érosion des sols, rétention d'eau, utilisation réduite du matériel, réduction des polluants atmosphériques (NH3), augmentation des rendements à terme...). La diffusion de ces informations et pratiques alternatives sur le territoire peut se faire via la mise en place d'événements et d'animations collectives de sensibilisation, ainsi que par le biais d'une communication spécifique au sein du réseau (Chambre consulaire, fédérations, professionnels, relais associatifs, etc.).

Par ailleurs, un **accompagnement individuel** à la mise en place d'actions peut être construit en collaboration avec les acteurs du secteur et proposé aux agriculteurs souhaitant faire évoluer leurs pratiques. C'est alors que la dimension sociale prend le pas sur le volet environnemental, en s'appuyant sur l'entraide et la solidarité locale, et plus seulement sur la dimension technique des changements de modes de cultures.

A ce titre peut être citée la **démarche "ABC'Terre"** développée par Agro-Transfert. ABC'Terre est une méthode qui permet de quantifier et spatialiser à l'échelle du territoire l'évolution des stocks de carbone organique dans les sols ainsi que les émissions de GES des systèmes de culture intégrant le stockage carbone dans les sols (démarche destinée aux cultures et non à l'élevage). Cette méthode s'insère dans une démarche globale participative où les acteurs du territoire, principalement les agriculteurs, participent aux ateliers de concertation pour faire émerger les modifications de pratiques culturales permettant de stocker plus de carbone dans les sols et émettre moins de GES. L'objectif est de co-construire un plan d'actions avec les acteurs du territoire, sur la base du volontariat, et de l'intégrer au PCAET du territoire.

Ces changements ne sont pas sans impacts économiques à plus ou moins court terme, notamment en comparaison avec des exploitations hyperspécialisées. La **diversification économique** offre l'avantage global d'une meilleure résilience des exploitations aux aléas climatiques et aux fluctuations des cours des produits agricoles.

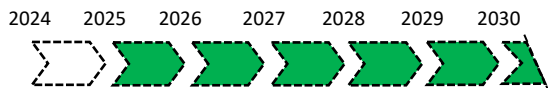
Ces nouvelles pratiques peuvent aussi se concrétiser par une conversion de l'exploitation du conventionnel vers l'agriculture biologique, qui permettrait à l'agriculture locale de participer à l'objectif réglementaire du 1er janvier 2022, obligeant les restaurations collectives publiques à servir 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques.

## MONTAGE DE L'ACTION

**PILOTE** Chambre d'agriculture

**PARTENAIRES** Chambre d'Agriculture, Institut UniLaSalle, UTC, réseaux agricoles (Terre de Liens, CIVAM, Bio en Hauts-de-France...) : travail sur les nouvelles pratiques pertinentes pour le territoire, organisation d'évènements...

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

## MOYENS NECESSAIRES

### ESTIMATION BUDGETAIRE

Non déterminé

### MOYENS HUMAINS

Pilotes et partenaires :  
Travail de sensibilisation et de communication

### FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Conseil Départemental de l'Oise  
Agence de l'eau

## SUIVI

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'agriculteurs ayant assisté à une réunion sur les nouvelles pratiques

Nombre d'agriculteurs engagés dans une démarche de conversion

Nombre d'évènements de sensibilisation à destination des consommateurs

### OBJECTIFS 2029

## COMMENTAIRES



28

## Fédérer les acteurs pour développer les circuits-cours alimentaires



### DESCRIPTION

#### ENJEUX TERRITORIAUX

Importance du rôle de l'agriculture dans la transition énergétique et écologique (alimentation et production EnR)

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Adapter le secteur agricole au dérèglement climatique,
- Valoriser les productions locales.

#### CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : Restaurateurs et commerçants

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Développer des circuits courts alimentaires :

Les circuits courts sont les circuits de distribution dans lequel intervient au maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Leur développement implique donc que des échanges soient initiés avec les producteurs du territoire pour :

- Identifier les productions alimentaires locales existantes ou à venir,
- Accompagner les agriculteurs dans la vente directe ou en points relais.

Ces points de vente, point relais et point de réception peuvent être placés dans des lieux de fréquentation de type pôles d'activités du territoire, gares ou au plus près des consommateurs, en montant des partenariats locaux avec les commerçants, les communes, les associations, les entreprises...

L'accompagnement de la collectivité peut se faire via la mise à disposition des producteurs et des consommateurs de locaux pour la vente directe, la communication autour des points de vente existants ou encore l'établissement d'une "marque" ou d'un label.

Les collectivités peuvent aussi choisir de mettre en place une alimentation locale dont biologique (loi EGAlim) pour la restauration collective dans les cantines scolaires en partenariat avec les agriculteurs du territoire.

Le développement d'une dynamique de ce type sur le territoire peut être renforcée par la structuration du réseau et d'une filière locale (site internet, associations de producteurs pour enrichir l'offre et répondre à de fortes demandes, mise en relation entre les producteurs et les "gros consommateurs" locaux comme les cantines scolaires (en lien avec la loi EGAlim), la restauration collective d'entreprise...).

La mise en place de circuits courts peut aussi devenir une opportunité pour mettre en place un nouveau marché des producteurs sur le territoire. Ce marché pourrait être itinérant et se déplacer dans les bourgs-centres et bourgs-relais identifiés dans le SCoT.

## MONTAGE DE L'ACTION

### PILOTE

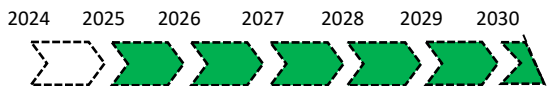
EPCI

### PARTENAIRES

- Agriculteurs, producteurs locaux, industries agro-alimentaires (transformation, distribution, commerce)  
- Communes, habitants : consommateurs

- Chambre Agri : accompagnement  
- Acteurs des nouvelles pratiques agricoles et de l'économie sociale et solidaire : réseau

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

## MOYENS NECESSAIRES

### ESTIMATION BUDGETAIRE

Variable selon les mesures retenues : site internet, mise à disposition de locaux, communication, labellisation...

### MOYENS HUMAINS

- EPCI : chargé de mission dév éco

### FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Fonds publics et privés, appels à projet du Programme National pour l'Alimentation et crédits du FEADER (en particulier LEADER pour les territoires ruraux) ou du FEDER

## SUIVI

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'acteurs producteurs engagés dans la démarche  
Nombre d'acteurs consommateurs engagés dans la démarche  
Volume d'aliments consommés localement  
Nombre d'actions de sensibilisation au "bien manger"  
Evolution du gaspillage alimentaire dans les cantines

### OBJECTIFS 2029

## COMMENTAIRES



29

## Améliorer l'optimisation énergétique dans les exploitations agricoles



### DESCRIPTION

#### ENJEUX TERRITORIAUX

Importance du rôle de l'agriculture dans la transition énergétique et écologique (alimentation et production EnR)

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Réduire de 18% les consommations énergétiques du secteur agricole,
- Substituer les produits pétroliers par d'autres énergies (gaz, électricité...).

#### CIBLES

Habitants

Industries

Entreprises

Collectivités

Agriculteurs

Autres : \_\_\_\_\_

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'amélioration énergétique des exploitations agricoles peut s'articuler autour de trois axes :

##### 1. Diminuer les consommations du matériel agricole :

Le matériel agricole représente le principal poste de consommation d'énergie du secteur agricole, ainsi que des dépenses élevées à la fois en termes d'investissement, mais surtout de fonctionnement (consommations de produits pétroliers).

Des bancs d'essai tracteur et des formations à l'éco-conduite peuvent être proposées par la Chambre d'Agriculture et sont des moyens efficaces pour réduire les consommations énergétiques.

Cela peut également être couplé à l'acquisition de matériel en copropriété ou par une CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) : ces achats communs ont l'avantage de réduire le nombre d'équipements présents sur le territoire, dans un souci de sobriété matérielle, mais également pour répondre à un enjeu économique (baisse de l'investissement et de l'endettement des exploitants).

Enfin, le territoire pourra accompagner, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, les éventuelles expérimentations de développement de carburants alternatifs, notamment du GNV (Gaz Naturel Véhicule).

##### 2. Diminuer les consommations des bâtiments agricoles :

En vue d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments agricoles, les actions pourront porter sur l'isolation des locaux existants, des équipements et des réseaux à usage agricole (pompe à chaleur, leds, etc.). Certains collectivités ont mis en place des aides financières dans le cadre d'un Plan Résilience et Adaptation (PRE'AD), auquel la Chambre d'Agriculture participe en tant que relais auprès des agriculteurs locaux (informations et aide au montage des dossiers).

##### 3. Développer la production d'énergie renouvelable dans les exploitations agricoles :

Outre la production de gaz par méthanisation (injecté dans les réseaux ou brûlé en cogénération), les exploitations agricoles sont propices à la production d'électricité et de chaleur renouvelable.

Les hangars agricoles ont souvent une surface suffisamment intéressante pour justifier un projet de pose de panneaux photovoltaïques, qui de plus sera rapidement rentable.

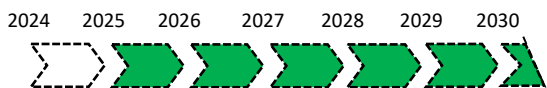
Par ailleurs, certaines exploitations agricoles ont des besoins en eau chaude sanitaire relativement conséquents, pouvant rendre intéressant un projet de panneaux solaire thermique, ou des besoins de chaleur importants justifiant la pose d'une chaufferie biomasse.

## MONTAGE DE L'ACTION

**PILOTE** Chambre d'agriculture

**PARTENAIRES** - CUMA, SAFER : mutualisation des moyens  
- DRAAF, Entreprises agricoles : réseau  
- Chambre d'agriculture, bureaux d'études spécifiques : accompagnement

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

## MOYENS NECESSAIRES

### ESTIMATION BUDGETAIRE

Non déterminé  
S'adresser à la Chambre d'Agriculture

### MOYENS HUMAINS

Variable selon l'intérêt des agriculteurs et  
l'ingénierie déjà dédiée par la Chambre d'Agriculture

### FINANCEMENT ENVISAGEABLE

## SUIVI

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'agriculteurs formés à l'éco conduite  
Nombre de tracteurs passés au banc d'essai  
Nombre d'agriculteurs organisés en CUMA  
Surface de panneaux photovoltaïques en toiture agricole [m<sup>2</sup>]

### OBJECTIFS 2029

## COMMENTAIRES

Ces actions se feront sur la base du volontariat pour accompagner les agriculteurs désirant s'intégrer dans un modèle de Transition Ecologique.



# 30 Soutenir le développement de projets EnR participatifs et citoyens



## DESCRIPTION

### ENJEUX TERRITORIAUX

- Peu de retombées économique dans les projets EnR actuels,
- Fort impact de l'augmentation du coût des énergies sur la facture.

### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Augmenter la production EnR de 57 GWh d'ici 2030,
- Atteindre une production EnR de 220 GWh/an d'ici 2050.

### CIBLES

- |   |                                       |   |
|---|---------------------------------------|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Habitants | <input type="checkbox"/> Industries   | <input type="checkbox"/> Entreprises    |
| <input type="checkbox"/> Collectivités        | <input type="checkbox"/> Agriculteurs | <input type="checkbox"/> Autres : _____ |

### DESCRIPTION DE L'ACTION

- Promouvoir la participation financière et l'implication des habitants dans les projets EnR est porteur de bénéfices multiples :
- amplifier l'appropriation de la démarche de transition énergétique de l'EPCI, en y intégrant le plus tôt possible les citoyens,
  - améliorer l'acceptation des projets, notamment quand ceux-ci peuvent être soumis à débat (de par leur ampleur ou leurs conséquences réelles ou craintes),
  - augmenter les retours financiers sur le territoire (individuels ou publics et collectifs).

#### 1. Inciter au financement participatif dans les projets EnR

*Dans un projet participatif, la contribution des particuliers est uniquement financière.*

Afin de donner un ancrage local à des projets souvent montés sans associer la population, il est nécessaire que les porteurs de projets prévoient d'ouvrir le capital au financement local (habitants, entreprises, collectivités...). Cela est d'autant plus favorable dans le cas de projets d'une certaine ampleur et/ou impactants pour le territoire (méthaniseurs agricoles, grandes toitures et centrales photovoltaïques, photovoltaïque sur bâtiments publics, chaufferies biomasse, réseaux de chaleur...).

#### 2. Accompagner le développement de projets EnR citoyens

*Dans un projet citoyen, les particuliers participent également à la gestion du projet.*

La mise en œuvre de ce type de projets nécessite une animation importante et un accompagnement spécifique en matière d'ingénierie technique, juridique et financière, qui se déclinent différemment si des dynamiques collectives existent déjà ou s'il faut accompagner l'émergence de nouveaux collectifs :

- Concernant l'**accompagnement des groupes existants** (collectifs de citoyens structurés ou non), il s'agira notamment de :
  - Guider le groupe dans les choix techniques, économiques et juridiques
  - Outiller le groupe pour activer la mobilisation financière des citoyens et des partenaires publics
- Concernant l'**émergence de nouveaux groupes**, les actions devront permettre de :
  - Faire comprendre les enjeux de la transition énergétique et des EnR au grand public (conférences, visites...)
  - Impliquer les habitants dans les projets EnR locaux et accompagner la structuration du collectif.

Dans les deux cas, l'EPCI pourra s'appuyer sur les structures locales compétentes (conventions, soutien logistique, communication et financements éventuels) qu'il devra recenser au préalable.

## MONTAGE DE L'ACTION

### PILOTE

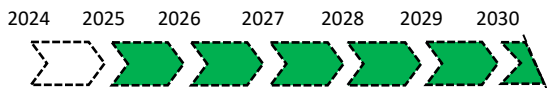
EPCI

### PARTENAIRES

- Energie Partagée : accompagnement de projets citoyens  
- Porteurs de projets : ouverture du capital au financement participatif

- SEM Energies HdF : financement des projets  
- Associations de citoyens : portage de projets

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

## MOYENS NECESSAIRES

### ESTIMATION BUDGETAIRE

Animation :  
Moyens humains variables

### MOYENS HUMAINS

EPCI : Variable selon l'intérêt des habitants et leur besoin d'accompagnement (chargé de mission PCAET)

### FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Appels d'offre de la CRE concernant les projets à financement participatif

## SUIVI

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de projets participatifs  
Nombre de projets citoyens  
Production EnR issue de projets participatifs et citoyens [MWh]  
Capital total investi par les citoyens [€]

### OBJECTIFS 2029

## COMMENTAIRES

Pour faciliter les démarches et récolter les fonds, de nombreuses plateformes en ligne existent.



## 31 Etudier les synergies entre bâtiments voisins et conduire des projets mutualisés



### DESCRIPTION

#### ENJEUX TERRITORIAUX

- Fort impact de l'augmentation du coût des énergies sur la facture,
- Dépendance du système aux énergies fossiles,
- Peu de projets EnR mutualisés sur plusieurs bâtiments voisins.

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Augmenter la production EnR de 57 GWh d'ici 2030,
- Atteindre une production EnR de 220 GWh/an d'ici 2050.

#### CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : \_\_\_\_\_

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Que ce soit en zone d'activités, ou au sein du patrimoine d'une collectivité, il peut arriver que des bâtiments voisins possèdent des caractéristiques similaires, rendant intéressante l'installation mutualisée d'unités de production d'énergies renouvelables. Ainsi, lors de la phase de réflexion et de développement d'un projet, il est important d'avoir une vision globale des interactions à créer entre différents bâtiments.

##### 1. Etudier le potentiel de réseaux de chaleur sur biomasse du territoire :

La mutualisation des besoins de chaleur se fait généralement via un réseau de chaleur, ou un réseau technique entre bâtiments de la commune. Cette mise en commun d'une même unité de production pour plusieurs consommateurs peut être envisagée à l'échelle d'une ville, d'un quartier ou même de quelques habitations.

Elle présente souvent l'avantage de mutualiser les coûts d'investissement entre plusieurs consommateurs et d'être plus compétitive que la multiplication d'unités de production individuelles.

Cette réflexion est d'autant plus importante à mener dans le cas de communes non desservies en gaz, là où les systèmes de chauffage au fioul ou électriques sont encore très présents.

##### 2. Etudier les opportunités de projets photovoltaïques en autoconsommation collective :

L'autoconsommation collective par solaire photovoltaïque peut être réfléchi à l'échelle du patrimoine communal.

Toutefois, il est surtout intéressant d'étudier les besoins en électricité de bâtiments ayant différents profils de consommations (commerces, écoles et bureaux avec des besoins d'énergies en semaine, logements plutôt consommateurs le week-end).

Cela offre la possibilité de lisser les pics de consommations, pour maximiser la part d'électricité autoconsommée, et augmenter par conséquent la rentabilité des projets.

## MONTAGE DE L'ACTION

### PILOTE

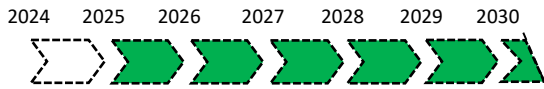
EPCI / Communes

### PARTENAIRES

- Propriétaires de bâtiments : mutualisation des besoins  
- SE60, Fibois, UniLaSalle : accompagnement des projets

- ADEME : financement des projets

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

## MOYENS NECESSAIRES

### ESTIMATION BUDGETAIRE

- Etudes :  
Variable selon taille du projet  
- Investissement :  
Petit réseau de chaleur :  
Chaufferie : 1 000 €/kW et réseau : 300 €/m

### MOYENS HUMAINS

EPCI / communes et Partenaires :  
Travail de terrain de recensement  
Etudes par un bureau spécialisé

### FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Fonds chaleur de l'ADEME  
Région pour le PV en autoconsommation (FRATRI/FEDER)

## SUIVI

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de réseaux de chaleur réalisés  
Quantité de chaleur délivrée via les réseaux de chaleur [MWh]  
Nombre de projets photovoltaïques en autoconsommation collective  
Production photovoltaïque en autoconsommation collective [MWh]

### OBJECTIFS 2029

## COMMENTAIRES

Les récentes dispositions sur l'autoconsommation collective en photovoltaïque permettent de construire de telles opérations sur un périmètre d'un kilomètre de rayon, sans que les bâtiments participants aient besoin d'être en aval du même poste de transformation HTA/BT.



# 32 Structurer des filières EnR en densifiant le tissu économique local



## DESCRIPTION

### ENJEUX TERRITORIAUX

- Peu de retombées économique dans les projets EnR actuels,
- Fort impact de l'augmentation du coût des énergies sur la facture.

### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Augmenter la production EnR de 57 GWh d'ici 2030,
- Atteindre une production EnR de 220 GWh/an d'ici 2050.

### CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : Porteurs de projet

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Ces dernières années, le développement des EnR s'est déroulé grâce à une ingénierie souvent extérieure au territoire, s'appuyant parfois également sur des ressources éloignées, alors que tous les territoires disposent de caractéristiques propres à valoriser. La structuration des filières locales dynamise l'économie du territoire, tout en mettant en avant des acteurs de confiance afin de garantir des réalisations de qualité.

#### Actions globales à mener pour toutes les filières (par ordre de priorité) :

- Réaliser un état des lieux de la situation actuelle (tissu existant, partenaires potentiels, usages et demandes...),
- Créer une animation locale (réunions de sensibilisation, d'informations, de retours d'expérience...) à destination des professionnels et des collectivités, pour faire naître l'envie de créer la filière,
- Créer un groupe de travail dédié au développement de chaque filière,
- Accompagner les collectivités dans la mise en oeuvre de projet EnR et les professionnels dans la spécialisation,
- Regrouper les acteurs locaux sous un label territorial,
- Créer des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) réunissant collectivités et acteurs des filières.

#### Actions spécifiques par filière :

##### • Biomasse

- Réaliser un recensement des ressources locales de biomasse (forêts, haies, anas de lin, miscanthus...) et des organismes de transformation,
- Créer la demande en biomasse par l'installation d'une quinzaine de chaufferies (notamment dans les bâtiments publics), avant de structurer l'offre en biomasse locale (action indispensable pour structurer la filière),
- Valoriser en priorité la biomasse locale en signant des accords sur la provenance de la biomasse utilisée par les chaufferies publiques.

##### • Photovoltaïque

- Professionaliser et spécialiser le tissu des électriciens locaux,
- Communiquer auprès des porteurs de projets sur les installateurs locaux.

##### • Solaire thermique / Géothermie

- Professionaliser et spécialiser le tissu des chauffagistes locaux,
- Communiquer auprès des porteurs de projets sur les installateurs locaux.

## MONTAGE DE L'ACTION

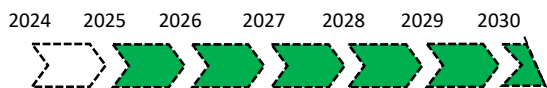
### PILOTE

EPCI / Communes

### PARTENAIRES

- Communes : créer la demande
- Habitants : créer la demande
- Réseaux interprofessionnels (ex. FFB pour le bâtiment) : mobiliser les acteurs locaux
- ADEME : ressources documentaires
- Fibois, Chambre Agri : cibler la disponibilité des ressources locales

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

Préserver l'équilibre des forêts et la biodiversité sur les territoires

## MOYENS NECESSAIRES

### ESTIMATION BUDGETAIRE

Animation :  
10.000 €/an

### MOYENS HUMAINS

EPCI et Partenaires :  
1 semaine/mois (dont 1 jour de réunion) :  
structuration des filières

### FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Fonds LEADER (pour les territoires ruraux)

## SUIVI

### INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'emplois créés
- Nombre d'acteurs engagés dans la démarche
- Nombre d'entreprises locales formées aux EnR
- Nombre d'installations EnR dans les collectivités

### OBJECTIFS 2029

## COMMENTAIRES



33

## Accompagner les projets de méthanisation



### DESCRIPTION

#### ENJEUX TERRITORIAUX

Consommation annuelle de 32 GWh de gaz naturel fossile non renouvelable, émetteur de CO2.

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Produire 120 GWh de gaz renouvelable annuellement sur le territoire.

#### CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : Porteurs de projets de méthanisation

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les projets de méthanisation sont des projets collectifs qui impliquent de nombreux acteurs du territoire : agriculteurs, élus, communes, habitants...

##### 1. Travailler à l'adaptation du réseau de gaz :

L'injection de biogaz dans le réseau de distribution est limitée par la consommation minimale du 15 août. Afin de permettre l'émergence de tous les projets de méthanisation à l'avenir, il est indispensable d'adapter le réseau (pas présent partout, poches de petite taille...). Cette adaptation passe par le maillage de poches pour augmenter les seuils minimum de consommation, rebours sur le réseau de transport...

Ces modifications du réseau sont toutefois très coûteuses, pour les distributeurs, mais également pour les porteurs de projet. Il y a donc un réel intérêt économique à mobiliser les porteurs de projet pour mutualiser les sur-investissements engendrés par l'adaptation du réseau du réseau de gaz.

##### 2. Favoriser le dialogue territorial :

Afin de faciliter l'appropriation des projets par la population, le CERDD préconise de lancer une démarche de dialogue territorial et d'amorcer les échanges en amont des projets (voire de lancer une co-construction avec les citoyens).

Ce type de démarche permet de faire connaître directement le projet, tout en répondant rapidement aux idées reçues et fausses opinions générant de l'appréhension parmi les habitants.

La collectivité peut servir d'intermédiaire neutre dans ces démarches, afin de faciliter les discussions entre les porteurs de projet et les habitants. La présence d'une unité en fonctionnement sur le territoire (Vexin Biogaz) est un atout à valoriser (retour d'expérience, visite de site...)

##### 3. Diversifier les intrants dans les projets de méthanisation :

La multiplication des projets de méthanisation fait naître de nouvelles problématiques, dont celle de la gestion des matières organiques méthanisables utilisées (appelées intrants).

Les CIVE, ou Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique, restent le principal intrant des projets agricoles en Picardie et permettent d'assurer un approvisionnement continu pour les méthaniseurs. Toutefois, elles soulèvent la question de la gestion de la ressource en eau et d'un appauvrissement du sol en humus, dans un contexte de plus en plus marqué par les sécheresses.

Il est ainsi recommandé d'étoffer la communication vers les agriculteurs, afin de créer plus de synergies entre les propriétaires de ressources, et ainsi de diversifier au maximum les intrants envisagés dans les projets futurs de méthanisation.

A l'avenir, les biodéchets des collectivités pourront éventuellement servir d'intrants pour des projets de méthanisation.

## MONTAGE DE L'ACTION

### PILOTE

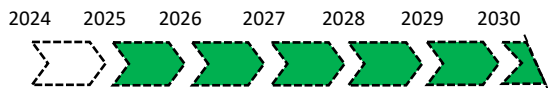
EPCI

### PARTENAIRES

- Agriculteurs : porteurs de projets  
- Chambre d'Agriculture : conseils aux agriculteurs et accompagnement des projets

- Communes : soutien aux projets de méthanisation  
- CERDD : démarche de dialogue territorial

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

Trouver les leviers suffisants

## MOYENS NECESSAIRES

### ESTIMATION BUDGETAIRE

Animation :  
< 1.000€/an

### MOYENS HUMAINS

EPCI : 5 jours/projet - réunion et accompagnement

### FINANCEMENT ENVISAGEABLE

## SUIVI

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de projets de méthanisation réalisés  
Nombre d'acteurs engagés dans un projet de méthanisation  
Part moyenne des CIVE en intrant dans les méthaniseurs [%]  
Nombre de projets ayant fait appel à la démarche de dialogue territorial

### OBJECTIFS 2029

## COMMENTAIRES



34

## Identifier les grandes toitures propices au photovoltaïque



### DESCRIPTION

#### ENJEUX TERRITORIAUX

- Consommation annuelle de 107 GWh d'électricité,
- Prix de l'électricité qui favorise les grands projets,
- Fort impact de l'augmentation du coût des énergies sur la facture.

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Produire 45 GWh d'électricité photovoltaïque annuellement (et 15 GWh/an en 2030),  
Soit un rythme d'installation moyen de 10.000 m<sup>2</sup> de panneaux par an.

#### CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : \_\_\_\_\_

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les **bâtiments industriels** ou **commerciaux** se déploient généralement sur des surfaces importantes et sont constitués de toitures plates plutôt favorables à l'installation de panneaux photovoltaïques. Il en est de même, dans une moindre mesure, pour les toitures des **bâtiments agricoles** (hangars, bâtiments d'élevage, etc.), les **équipements publics** (salles de sports ou multifonction, établissements scolaires, de santé, etc.), les **logements collectifs publics ou privés**.

Ces surfaces disponibles sont des cibles à favoriser dans le cadre de l'augmentation de la production d'électricité photovoltaïque sur le territoire, d'autant plus qu'elles sont rarement valorisées (sauf pour des équipements techniques type aérations, puits de lumière, etc.) et qu'elles présentent **les plus intéressantes rentabilités à l'heure actuelle**.

Afin de faciliter l'identification de ces toitures, il est recommandé de **compléter l'état des lieux** des grandes toitures du territoire susceptibles d'accueillir des projets PV, dont une première étape a été réalisée de manière statistique lors de l'étude de planification énergétique. Cette première étape statistique a confirmé le potentiel existant sur le territoire, mais doit être amendée par une analyse de terrain.

Cet état des lieux complété pourra être utilisé à des fins de **sensibilisation** ou comme **base de discussion**, par exemple en le transmettant aux porteurs de projets potentiels. Des réunions pourront ainsi être organisées avec des propriétaires de bâtiments identifiés, dans le but d'**amorcer un dialogue** avec eux et de leur apporter un premier niveau d'informations générales ou techniques sur le solaire photovoltaïque. Alors que certains publics se seront déjà renseignés sur le sujet (industriels notamment, ayant déjà étudié la rentabilité d'une installation), la plupart des propriétaires sont plutôt en questionnement sur le PV. Ces temps d'échanges spécifiques seront donc variables selon les publics, de l'intérêt de cette énergie renouvelable à la communication de premiers chiffres clés permettant d'avoir des références, et avant tout pour échapper aux devis surévalués et aux arnaques.

L'avantage de cet état des lieux est également de valoriser des surfaces inutilisées, se situant souvent au niveau de pôles de consommations importantes : l'**autoconsommation** peut ainsi être fortement valorisée dans le cadre des supermarchés (pour leurs groupes froids notamment).

## MONTAGE DE L'ACTION

### PILOTE

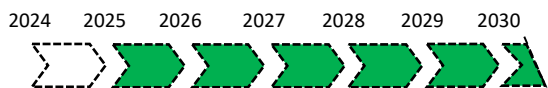
EPCI / Communes

### PARTENAIRES

- SE60 : accompagnement et premières données de recensement

- SEM Energies HdF : développement et financement des projets

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

Les toits ne sont pas toujours conçus pour résister à une charge supplémentaire.

## MOYENS NECESSAIRES

### ESTIMATION BUDGETAIRE

Investissement :

- Panneaux photovoltaïques : environ 1.100€ / kWc

### MOYENS HUMAINS

EPCI et communes :

Travail de terrain pour le recensement des surfaces et la mobilisation des porteurs de projet  
env. 1 jour/mois

### FINANCEMENT ENVISAGEABLE

## SUIVI

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de propriétaires de grande toiture contactés

Nombre de projets photovoltaïques réalisés

Surface de panneaux photovoltaïques installés [m<sup>2</sup>]

Production annuelle des panneaux [GWh]

### OBJECTIFS 2029

## COMMENTAIRES



# 35 Développer les centrales photovoltaïques au sol et sur ombrières de parking



## DESCRIPTION

### ENJEUX TERRITORIAUX

- Consommation annuelle de 107 GWh d'électricité,
- Prix de l'électricité qui favorise les grands projets,
- Fort impact de l'augmentation du coût des énergies sur la facture.

### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Produire 45 GWh d'électricité photovoltaïque annuellement (et 15 GWh/an en 2030),  
Soit un rythme d'installation moyen de 10.000 m<sup>2</sup> de panneaux par an.

### CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : \_\_\_\_\_

### DESCRIPTION DE L'ACTION

En parallèle du potentiel de couverture des bâtiments par des panneaux intégrés à la toiture ou posés sur des structures inclinées, **le solaire PV peut également se déployer sur d'autres espaces faiblement valorisés : friches et parcs de stationnement**

1. C'est tout d'abord le cas des **friches**, par exemple d'anciens sites économiques en déshérence (industriels ou commerciaux), qui présentent un potentiel très important pour l'implantation de centrales au sol. Cela permet ainsi de donner une **deuxième vie** (et une **valorisation économique** territoriale) à des sites parfois pollués, souvent délaissés.

Un **premier état des lieux des cibles potentielles a déjà été réalisé** dans le cadre de l'étude de planification énergétique, dans le but de recenser ces surfaces. Il a été établi à partir de l'inventaire systématique des installations dangereuses et des sites pollués réalisé par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), qui alimente ensuite les bases de données BASOS (sites et sols pollués) et BASIAS (Inventaire historique des sites industriels et activités de service présentant un risque pour l'environnement). Ce premier recensement a vocation à être retravaillé et agrémenté d'analyses de terrain ou d'études de faisabilité, qui pourront permettre d'identifier d'autres fonciers et d'évaluer en détails le potentiel de ces surfaces.

Connaissant la nature de ces terrains, leur valorisation économique doit être réfléchi en matière d'investissement de long terme et notamment de dépollution du terrain par le porteur de projet au terme de la concession.

*A noter : les terrains agricoles n'ont pas été inclus à ce recensement, car leur valorisation en tant de centrales photovoltaïques n'est pas à privilégier.*

2. Ensuite, les **parcs de stationnement** représentent d'autre espaces à valoriser, grâce à l'installation d'**ombrières de parking** (structures en hauteur équipées de panneaux photovoltaïques). Apportant de l'ombre et protégeant usagers et véhicules d'intempéries climatiques, ces ombrières produisant de l'énergie offrent la possibilité de l'**autoconsommer sur place**. Les bâtiments à proximité (commerces, entreprises, équipements publics...) peuvent ainsi couvrir une partie de leur consommation par l'énergie produite par les panneaux voisins. De plus, les ombrières sont parfois équipées de services comme des bornes de rechargement pour véhicules électriques. L'autre atout de ces ombrières est qu'elles apportent donc un nouvel intérêt à des zones urbanisées et imperméabilisées très étendues. Sachant que ces projets peuvent être envisagés de différentes manières : portage public, privé et/ou public/privé.

Le **recensement exhaustif des grands parkings n'a pas encore été mené** sur le territoire.

De plus, comme pour les grandes toitures, une **communication active auprès des porteurs de projets potentiels** pourra être réalisée, dans le but de leur faire connaître les possibilités de production EnR existant sur leurs terrains.

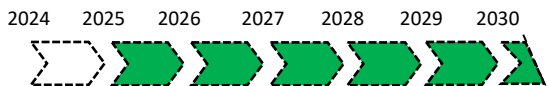
## MONTAGE DE L'ACTION

**PILOTE** Porteurs de projets publics ou privés

**PARTENAIRES**

- Communes : identification des surfaces mobilisables
- SEM Energies HdF : développement et financement des projets
- SE60 : accompagnement des collectivités

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

## MOYENS NECESSAIRES

### ESTIMATION BUDGETAIRE

- Investissement / CAPEX :  
Panneaux photovoltaïques : environ 800€ / kWc

- OPEX :  
Variable selon le montage du projet

### MOYENS HUMAINS

EPCI et communes :  
Travail de terrain pour le recensement des surfaces et la mobilisation des porteurs de projet  
env. 1 jour/mois

### FINANCEMENT ENVISAGEABLE

## SUIVI

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de propriétaires de terrain contactés

Nombre de projets de centrales photovoltaïques lancés

Nombre de projets d'ombrières de parking lancés

Surface de panneaux photovoltaïques installés [m<sup>2</sup>]

Production annuelle des panneaux [GWh]

### OBJECTIFS 2029

## COMMENTAIRES

La production annuelle d'une ombrière de parking représente approximativement 2 MWh par place de parking (par ex., le parking du supermarché Match de Chaumont-en-Vexin permettrait de produire approximativement 320 MWh soit la consommation électrique annuelle (hors chauffage) de 50 logements.



## 36 Favoriser la pose de panneaux photovoltaïques dans le respect du patrimoine et des PLU



### DESCRIPTION

#### ENJEUX TERRITORIAUX

- Consommation annuelle de 107 GWh d'électricité,
- Secteur de l'Oise à forts enjeux patrimoniaux (nombreuses zones dans lesquelles une vigilance accrue est de rigueur).

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Produire 45 GWh d'électricité photovoltaïque annuellement (et 15 GWh/an en 2030),  
Soit un rythme d'installation moyen de 10.000 m<sup>2</sup> de panneaux par an.

#### CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : \_\_\_\_\_

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'un des défis dans la pose de panneaux solaires photovoltaïques en secteur urbain est de réussir à accorder au mieux l'intégration paysagère des panneaux avec le développement durable et les objectifs de production d'électricité renouvelable, d'autant plus dans un département au patrimoine si riche et varié.

Actuellement, les avis de l'ABF sur les projets déposés dans des périmètres spécifiques (monuments historiques, sites inscrits ou classés) sont souvent négatifs (quelle que soit la nature de l'avis, conforme ou simple), sans justification ou proposition de solution alternative. Ceci est particulièrement mal vécu par les élus et les porteurs de projets, qui se sentent systématiquement freinés dans leurs projets EnR.

##### 1. Favoriser le dialogue entre patrimoine et énergies renouvelables :

Pour favoriser une meilleure compréhension mutuelle et la concrétisation de projets photovoltaïques respectueux de leur environnement, il est nécessaire que soit institué un dialogue constructif entre les porteurs de projets, les élus et l'ABF. La construction de ce dialogue pourra être envisagée autour des différents retours d'expérience de projets aboutis qui concilient les impératifs de protection du patrimoine et les projets de développement des Energies Renouvelables.

Le CAUE 60, Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de l'Oise, se positionne déjà comme un interlocuteur privilégié, en lien avec l'ABF d'une part, et en contact direct avec les particuliers (au cours des rendez-vous de conseils) d'autre part. Il peut accompagner les porteurs de projets publics ou privés dans l'intégration paysagère des panneaux envisagés, et ce, au plus tôt de la réflexion, de préférence.

##### 2. Utiliser les documents de planification pour inciter et encadrer l'émergence des projets :

Même si l'intégration au PLU de dispositions encourageant le photovoltaïque ne contraint pas l'ABF dans son avis sur les projets déposés, le développement d'un contexte favorable aux EnR est toujours bénéfique à la filière et à l'atteinte des objectifs du territoire. En outre, le PLU peut également intégrer des règles concernant l'intégration paysagère des panneaux photovoltaïques.

**3. Soutenir l'élaboration d'un cadastre solaire par le SE60 ou en partenariat avec d'autres EPCI** afin de stimuler la transition énergétique locale en informant gratuitement les particuliers et professionnels sur le potentiel solaire de leur toiture (photovoltaïque ou thermique).

L'outil intègre souvent des calculs économiques (investissement estimé, production énergétique attendue, économies sur les factures, temps de retour sur investissement) pour aider les particuliers et les professionnels à entamer ensuite des démarches pour connaître la faisabilité de leur projet.

L'outil permet aussi aux administrés de se protéger du démarchage abusif en connaissance de cause.

A noter que la mise en place de panneaux photovoltaïques ou thermiques en toiture est à considérer en fonction de la protection du patrimoine historique et paysager.

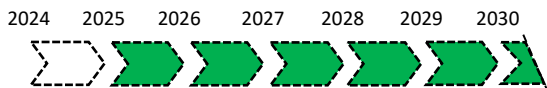
## MONTAGE DE L'ACTION

**PILOTE** EPCI/Communes

**PARTENAIRES**

- CAUE : accompagnement des projets
- ABF : respect du cadre et définition de solutions

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

Difficultés à communiquer avec l'ABF.

## MOYENS NECESSAIRES

### ESTIMATION BUDGETAIRE

Animation  
- Supports de communication : <2.000 €/an

### MOYENS HUMAINS

- EPCI : Dialogue continu avec l'ABF  
- Partenaires : 1 demi-journée/projet

### FINANCEMENT ENVISAGEABLE

## SUIVI

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de projets accompagnés par le CAUE

Surface de panneaux posés dans une zone patrimoniale sensible [m<sup>2</sup>]

Production annuelle des panneaux [GWh]

### OBJECTIFS 2029

## COMMENTAIRES

Sur le territoire de la CCVT, les 2/3 du potentiel photovoltaïque sur toitures sont situés hors périmètre de protection de 500 m des monuments historiques.

En outre, il n'existe pas de restriction particulière pour pouvoir installer des panneaux photovoltaïques en périmètre classé (ici, le "Vexin Français").



## 37 Recenser les bâtiments avec d'importants besoins en chaleur et en climatisation



### DESCRIPTION

#### ENJEUX TERRITORIAUX

- Fioul utilisé à hauteur de 36% pour chauffer les logements et de 50% pour chauffer les bâtiments tertiaires,
- Besoin accru en climatisation du fait du dérèglement climatique.

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Solaire thermique : produire 3 GWh/an soit un rythme annuel de 200 m<sup>2</sup> de panneaux,
- Géothermie : produire 4 GWh/an soit un rythme annuel de 400 équivalents-logements.

#### CIBLES

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Habitants     | <input checked="" type="checkbox"/> Industries | <input checked="" type="checkbox"/> Entreprises                           |
| <input checked="" type="checkbox"/> Collectivités | <input type="checkbox"/> Agriculteurs          | <input checked="" type="checkbox"/> Autres : EHPAD, Piscines, Hopitaux... |

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### 1. Communiquer sur les filières "géothermie" et "solaire thermique"

Ces deux filières sont généralement peu connues des porteurs de projet. Il est donc nécessaire de diffuser des informations sur les solutions techniques, les structures d'accompagnement, les aides financières et surtout les retours d'expérience auprès des porteurs de projet potentiels, des habitants et des élus.

##### 2. Recenser les bâtiments ayant d'importants besoins en Eau Chaude Sanitaire (ECS)

Le solaire thermique permet de couvrir une part importante des besoins en ECS de nombreux bâtiments. Toutefois, pour assurer la rentabilité d'un projet, il est nécessaire d'alimenter un bâtiment ayant des besoins en ECS constants sur l'année (et notamment en été).

Il existe donc des cibles à privilégier pour installer ce type de solution : piscine, EHPAD, hôpitaux, élevages agricoles, industries spécifiques, logements collectifs...

##### 3. Recenser les bâtiments ayant d'importants besoins en chauffage

Certains bâtiments, du fait de leurs usages, sont parfois encore très énergivores malgré une rénovation performante (ex. piscines, EHPAD, hôpitaux, groupes scolaires...).

La solution "géothermie" peut alors avantageusement être envisagée en remplacement d'une chaudière aux énergies fossiles : car même si cette filière possède des coûts d'investissement conséquents, elle est compétitive pour ce genre de cas, grâce à de faibles frais de fonctionnement et donc une rentabilité importante sur la durée de vie d'un projet.

Cette solution est particulièrement intéressante en cas d'absence du réseau de gaz, ou éventuellement via un réseau de chaleur.

##### 4. Recenser les bâtiments ayant d'importants besoins en climatisation

Les usages de refroidissement et de climatisation se développent de plus en plus, au fur et à mesure de la multiplication des périodes caniculaires, entraînant une surconsommation d'électricité durant ces périodes, ainsi que de nombreux problèmes sanitaires.

La solution "géothermie" possède un avantage supplémentaire par rapport aux autres EnR, car elle permet également le rafraîchissement en été, et évite donc l'usage de climatisation.

## MONTAGE DE L'ACTION

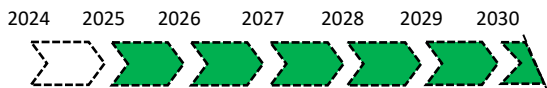
### PILOTE

EPCI

### PARTENAIRES

- Communes : recensement des bâtiments
- SE60 : accompagnement
- CD2E : animation solaire thermique
- UniLaSalle : animation géothermie
- ADEME : financement des projets (Fonds Chaleur)

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

La filière solaire thermique est peu dynamique ces dernières années. Il s'agit alors de trouver un artisan qualifié et compétent pour avoir des installations de qualité.

## MOYENS NECESSAIRES

### ESTIMATION BUDGETAIRE

Investissements :

- Solaire thermique : 700 à 1.000€ / m<sup>2</sup>
- Géothermie : 1.000 € à 1.500 € / MWh

### MOYENS HUMAINS

- Communes : Recensement des bâtiments
- EPCI : 1 à 2 jours/mois - communication et coordination
- Partenaires : Temps variable selon le montage des projets.

### FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Fonds chaleur de l'ADEME

## SUIVI

### INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de projets de géothermie réalisés
- Production d'énergie annuelle [GWh]
- Nombre de projets de solaire thermique réalisés
- Surface de panneaux posés [m<sup>2</sup>]
- Nombre de projets accompagnés par des partenaires techniques identifiés

### OBJECTIFS 2029

## COMMENTAIRES

La piscine AquaVexin est alimentée en partie par géothermie et également par des panneaux solaires thermiques. Elle constitue donc une vitrine pour lancer une dynamique sur la chaleur renouvelable.

38

## Protéger la qualité de la ressource en eau pour la distribution d'eau potable



### DESCRIPTION

#### ENJEUX TERRITORIAUX

- Des enjeux forts liés à la préservation de la qualité des eaux de surface et souterraines

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

-Garantir la pérennité de l'approvisionnement en eau potable du territoire

#### CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : Industrie

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre de la prise de compétence "eau et assainissement" au 1er janvier 2023 la CCVT souhaite mettre en place des actions préventives pour préserver la qualité de l'eau sur les différents points de captages du territoire déterminées via un Diagnostic Territorial Multi Pression (DTMP) et qui seront mises en place par un animateur. Cet exercice servira de base de dialogue avec les acteurs (notamment agricoles) du territoire pour mettre en place des solutions concertées. La CCVT ne dispose pas de pouvoir coercitif pour imposer des changements de pratique (seulement un pouvoir de préemption sur l'achat de terres en zone de captage mais pas mobilisable à grande échelle). L'amélioration de la situation passe par un dialogue renforcé et la mise en place de moyens humains pour animer les échanges et accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques.

Les leviers de réduction des sources agricoles de nitrate sont les mêmes que ceux évoqués pour la réduction des émissions de protoxyde d'azote et l'augmentation de la séquestration carbone (couverts intermédiaires, plantation de haie, réduction des intrants azotés). A l'échelle d'une zone de captage, la mise en place de culture à bas niveau d'intrants peut permettre d'apporter un facteur de dilution (miscanthus, sarrasin...). L'enjeu est alors également de trouver des débouchés pour ces filières.

Des actions seront également mises en place par rapport au volet non agricole (cuves à fuel, assainissement..)

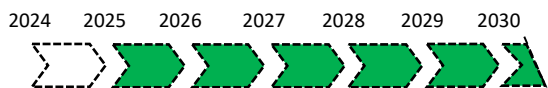
Les communes et la CCVT ont élaboré des Schéma Directeur d'Assainissement Collectif des eaux usées. Cet outil de programmation permet d'améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement des eaux usées.

## MONTAGE DE L'ACTION

**PILOTE** EPCI

**PARTENAIRES** -Chambre d'agriculture  
- Syndicats de bassin (en cas de problématiques de ruissellement impactant le milieu aquatique)

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

## MOYENS NECESSAIRES

### ESTIMATION BUDGETAIRE

Etude DTMP déjà budgétée

### MOYENS HUMAINS

EPCI et syndicat de bassin : chargés de mission approvisionnement eau potable dans le cadre de ses missions

### FINANCEMENT ENVISAGEABLE

## SUIVI

### INDICATEURS DE SUIVI

Evolution des indicateurs de qualité des prélèvements d'eau potable

### OBJECTIFS 2029

## COMMENTAIRES

# 39 Pérenniser l'approvisionnement en eau potable et promouvoir un usage sobre de l'eau



## DESCRIPTION

### ENJEUX TERRITORIAUX

- Un territoire en tension sur la disponibilité de la ressource en eau

### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

-Garantir la pérennité de l'approvisionnement en eau potable du territoire

### CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : \_\_\_\_\_

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### 1. Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable :

Sur le volet de la disponibilité de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique, l'élaboration puis la mise en oeuvre et le suivi d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable revêt une importance particulière. La CCVT a réalisé cet exercice dans le cadre de sa compétence de distribution d'eau potable. Il existe notamment des enjeux à moyen terme de résilience liés à la structuration actuelle des infrastructures d'alimentation en eau potable. En effet, aujourd'hui chaque commune est généralement alimentée par son propre captage et il existe un enjeu d'améliorer les interconnexions pour pouvoir faire face à d'éventuelles situations de pénurie. Des programmes de réhabilitation des canalisations existantes sera également un enjeu à court/moyen et long terme pour limiter les pertes en eau.

#### 2. Sensibilisation des usagers à la sobriété :

Les syndicats de bassin et la collectivité mènent des actions de sensibilisation aux économies d'eau et d'animation auprès des usagers (population, agriculteurs). L'accompagnement des agriculteurs passe par une intervention conjointe des syndicats de bassin et de la chambre d'agriculture. Cette action est à mener conjointement avec le n°35.

#### 3. Amélioration de la gestion et de l'entretien des réseaux de distribution :

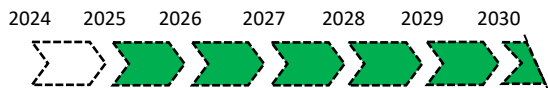
A l'échelle des collectivités les deux principaux leviers d'économie d'eau sont une meilleure gestion des réseaux de distribution (identification et limitation des fuites) et la sensibilisation des agents, élus et de la population.

## MONTAGE DE L'ACTION

**PILOTE** Communes, EPCI

**PARTENAIRES**

**ECHEANCES**



**DIFFICULTES IDENTIFIEES**

## MOYENS NECESSAIRES

**ESTIMATION BUDGETAIRE**

**MOYENS HUMAINS**

EPCI : chargé de mission approvisionnement eau potable dans le cadre de ses missions

**FINANCEMENT ENVISAGEABLE**

## SUIVI

**INDICATEURS DE SUIVI**

Evolution des volumes d'eau consommés par usage (secteur)

Taux de fuite des réseaux de distribution d'eau potable

**OBJECTIFS 2029**

## COMMENTAIRES

# 40

## Accompagner les agriculteurs dans la gestion de la ressource en eau et des ruissellements



### DESCRIPTION

#### ENJEUX TERRITORIAUX

- Un territoire en tension sur la disponibilité de la ressource en eau
- Un risque fort lié au coulée de boues avec des perspectives d'aggravation liée à l'assèchement des sols et à la multiplication des épisodes de pluies

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Améliorer la gestion de la ressource en eau et la gestion des risques naturels

#### CIBLES

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Habitants     | <input type="checkbox"/> Industries              | <input type="checkbox"/> Entreprises    |
| <input type="checkbox"/> Collectivités | <input checked="" type="checkbox"/> Agriculteurs | <input type="checkbox"/> Autres : _____ |

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

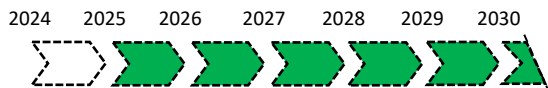
Le risque de coulées de boue est d'ores et déjà important sur le territoire et pourrait s'accroître à l'avenir. Une étude a été réalisée par le BRGM à l'échelle du bassin versant de la Troësne et pourra servir de base de travail pour le Syndicat de bassin de l'Epte dans le cadre d'un diagnostic global pour amorcer un dialogue avec les acteurs privés du territoire autour de la mise en place de solutions (replantation de haie, orientation des sillons...).

## MONTAGE DE L'ACTION

**PILOTE** Syndicat de bassin

**PARTENAIRES** Chambre d'agriculture

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

## MOYENS NECESSAIRES

**ESTIMATION BUDGETAIRE**

**MOYENS HUMAINS**

**FINANCEMENT ENVISAGEABLE**

## SUIVI

**INDICATEURS DE SUIVI**

**OBJECTIFS 2029**

## COMMENTAIRES

# 41 Intégrer les enjeux de limitation de l'artificialisation des sols dans l'urbanisme



## DESCRIPTION

### ENJEUX TERRITORIAUX

- Risque lié au coulé de boues avec des perspectives d'aggravation liée à l'assèchement des sols et à la multiplication des épisodes de pluies intenses.
- Enjeux liés à la qualité des eaux (surface et souterraines)

### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Améliorer la gestion de la ressource en eau et la gestion des risques naturels

### CIBLES

Habitants

Industries

Entreprises

Collectivités

Agriculteurs

Autres : \_\_\_\_\_

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le ruissellement en milieu urbain présente à la fois des enjeux liés aux risques naturels (inondation, coulées de boue) mais également de forts enjeux liés à la préservation de la qualité d'eau des cours d'eau. En effet, les polluants présents sur les sols artificialisés sont lessivés par les pluies et se retrouvent dans les cours d'eau. Il existe donc un fort enjeu de gestion de l'eau au plus près de son point de chute (gestion à la parcelle). L'aménagement urbain représente donc un levier fort pour améliorer la recharge des nappes et limiter les transferts de polluants. La mise en place d'équipements et de techniques d'aménagement (aires de jeux, voiries, rond-point avec lit filtrant...) favorisant une infiltration des eaux pluviales à la parcelle permet de limiter le ruissellement et ainsi de favoriser la recharge de la nappe par des eaux qui n'ont pas eu le temps de se charger en polluants urbains. Ces techniques favorisent par ailleurs le rafraîchissement urbain.

Sur le plan des documents d'urbanisme, le SCOT portera les objectifs de réduction de la consommation d'ENAF à l'échelle intercommunale, dans le cadre d'une prochaine révision pour la conformité au SRADDET. Il répartira l'effort qui lui est assigné par le document de planification régionale (SRADDET) entre les différentes communes qu'il couvre. Les communes devront ensuite rendre compatible leur PLU avec le SCOT.

#### 1. Mise à disposition d'une ingénierie technique :

Dans le cadre de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain, les syndicats de bassin apportent un service de conseil/ingénierie aux collectivités au moment de l'élaboration des documents d'urbanisme.

#### 2. Etablissement d'un zonage des eaux pluviales :

En amont de l'élaboration des documents d'urbanisme et afin de préparer au mieux la prise en compte des enjeux de gestion des eaux pluviales dans ces documents, les collectivités pourraient finaliser la réalisation de zonages pluviaux. Les collectivités sont en effet tenues de réaliser un zonage pluvial définissant les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et maîtriser le débit d'écoulement des eaux pluviales et les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et le traitement des eaux pluviales si nécessaire. Les informations nécessaires à l'établissement de ces zonages sont aujourd'hui disponible au sein des syndicats mais ces zonages n'ont pas été réalisés par certaines communes.

#### 3. Schéma de Gestion Douce des Eaux Pluviales :

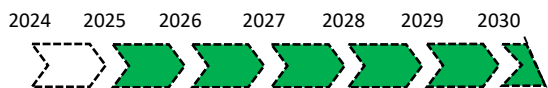
Au-delà de la réalisation de zonage pluviaux, par les communes, pouvant être annexés aux PLUs, pour les zones urbaines présentant les enjeux de ruissellement les plus forts, il peut être judicieux d'engager de manière volontaire la construction d'un Schéma de Gestion Douce des Eaux Pluviales. Ces schémas sont financés par l'Agence de l'Eau. (80 % durant le programme actuel).

## MONTAGE DE L'ACTION

**PILOTE** Communes, EPCI

**PARTENAIRES** Syndicats de bassin  
ADOPTA

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

## MOYENS NECESSAIRES

**ESTIMATION BUDGETAIRE**

**MOYENS HUMAINS**

**FINANCEMENT ENVISAGEABLE**

## SUIVI

### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de communes dotées d'un zonage des eaux pluviales

### OBJECTIFS 2029

## COMMENTAIRES

42

## Poursuivre le déploiement de moyens de collecte différenciée des déchets



### DESCRIPTION

#### ENJEUX TERRITORIAUX

Offrir des solutions de tri et de valorisation locale des déchets en accord avec les objectifs de la collectivité

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Répondre aux objectifs de la loi AGECE
- Réduction des allers-retours en déchèterie pour l'apport de branchages.
- Optimiser la collecte des déchets recyclables

#### CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : Etablissements scolaires

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Fourniture de composteurs, lombricomposteurs ou broyeurs de jardin aux habitants du territoire

Appel d'Offre pour l'achat de composteurs, lombricomposteurs et broyeurs. Ce matériel suite à l'appel d'offres sera revendu à prix coûtant dans le cadre de la régie déjà ouverte pour la revente de bacs OM par le service environnement de la Communauté de Communes.

##### Mise à disposition gratuite pour les habitants ou entreprises de conteneurs en carton logoté permettant l'uniformisation des poubelles en intérieur.

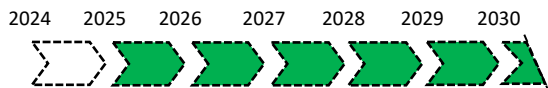
Par l'intermédiaire du syndicat de collecte, un bac en carton a été réalisé. Il permet avec son affiche et son livret d'accompagnement de permettre de déployer sur tout le territoire une petite poubelle en carton à mettre en intérieur, incitant le geste de tri. A ce jour, quasiment toutes les mairies du territoire sont venues le récupérer, ainsi que beaucoup d'écoles. Objectif : que tous les papiers et les emballages y compris hors foyer soient triés.

## MONTAGE DE L'ACTION

**PILOTE** EPCI et SMDO

**PARTENAIRES** Communes, CITEO (Appel à Projet)

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

Adhésion des communes aux projets  
Manque de moyens financés

## MOYENS NECESSAIRES

### ESTIMATION BUDGETAIRE

€1 200 000,00

### MOYENS HUMAINS

1/2 ETP organisation collecte et traitement des déchets en lien avec le SMDO

### FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Pas de financements

## SUIVI

### INDICATEURS DE SUIVI

Tonage Ordures Ménagères collectées

Nombre de composteurs et broyeurs revendus aux administrés

### OBJECTIFS 2029

## COMMENTAIRES

# 43 Poursuivre la sensibilisation des habitants aux gestes de réduction des déchets et de tri



## DESCRIPTION

### ENJEUX TERRITORIAUX

Garantir l'appropriation des systèmes de collecte et de valorisation par les habitants du territoire

### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Optimiser la valorisation des biodéchets et améliorer le taux de collecte des déchets recyclables

### CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : \_\_\_\_\_

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### Formation au compostage par un maître composteur

Savoir faire du compost et utiliser le matériel n'est pas si simple. Beaucoup de personnes confondent composteurs, et simplement entassement de déchets. La possibilité d'avoir des réunions publiques pour les habitants avec un maître composteur permettra d'utiliser correctement le matériel.

#### Organisation de visites du site du syndicat de traitement des déchets

Mise en place de deux sessions de visite du syndicat de traitement au profit des habitants afin d'aller visiter le centre de tri et l'unité de valorisation énergétique. Un car de 55 places sera mis à disposition pour les habitants à deux dates précises. Totalement financé par la Collectivité. La vision globale du service et la prise en charge du traitement des déchets, notamment sélectif permettra aux usagers d'appréhender encore plus le travail de gestion et d'optimisation du service environnement.

#### Création d'une mascotte pour le service déchets et d'une phrase d'accroche

Lancement auprès des habitants du territoire d'un "concours" afin de créer une mascotte pour le service gestion des déchets qui sera déclinée suivant la matière (verre, compost, OM, déchets sélectifs...) et d'un "gingle" l'accompagnant. L'idée est d'avoir une mascotte qui permettra dans le temps de marquer le service déchets. Ce sera l'identité visuelle du service. Elle pourra être déclinée sous plusieurs formes, et lors des manifestations au niveau des scolaires notamment, où il leur est remis en général un "petit cadeau" cette mascotte pourrait être celle ci réalisée en peluche.

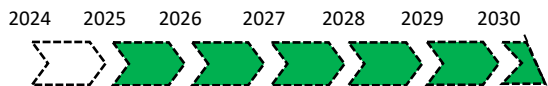
## MONTAGE DE L'ACTION

**PILOTE**

EPCI et SMDO

**PARTENAIRES**

**ECHEANCES**



**DIFFICULTES IDENTIFIEES**

## MOYENS NECESSAIRES

**ESTIMATION BUDGETAIRE**

**MOYENS HUMAINS**

1/2 ETP organisation collecte et traitement des déchets en lien avec le SMDO

**FINANCEMENT ENVISAGEABLE**

## SUIVI

**INDICATEURS DE SUIVI**

**OBJECTIFS 2029**

## COMMENTAIRES

44

## Intégrer la préservation des espaces naturels et des espaces de stockage du



### DESCRIPTION

#### ENJEUX TERRITORIAUX

Préserver les espaces naturels

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Maintenir d'ici 2030 et 2050 le stock de carbone et les flux annuels de stockage du carbone par la préservation et la gestion des espaces naturels sur le territoire

#### CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : \_\_\_\_\_

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

S'assurer du respect des espaces naturels (ZNIEFF, ENS) et des continuités écologiques repérées dans la cartographie du SCOT et présentée dans le diagnostic dans els documlements de planification (PLU, SCOT) etd ans les projets de cnstruction et d'aménagement.

Le SCOT portera les objectifs de réduction de la consommation d'ENAF à l'échelle intercommunale, dans le cadre d'une prochaine révision. Il répartira l'effort qui lui est assigné par le document de planification régionale (SRADDET) entre les différentes communes qu'il couvre.

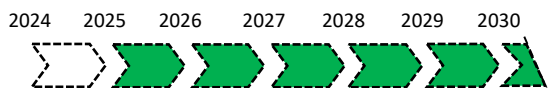
Gestion écologique des milieux aquatiques naturels (cours d'eau, zones humides, ripisylves) et actions de limitation des ruissellements néfastes pour les habitants, les espaces agricoles et la biodiversité : restauration des lits de rivières et cours d'eau, rouvrir les cours d'eau enterrés, revégétaliser les berges, créer ou restaurer des mares, restaurer les fonctions hydrologiques et écologiques des zones humides, acquérir ou conventionner les parcelles humides stratégiques, intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, RLPi), réduction des pressions agricoles (intrants, drainage, compactage...)...

## MONTAGE DE L'ACTION

**PILOTE** EPCI

**PARTENAIRES** Communes, CA, agriculteurs, agence de l'eau

### ECHEANCES



### DIFFICULTES IDENTIFIEES

Espaces naturels ou continuités écologiques situés en zone urbanisable ou en parcelle agricole  
Acceptabilité des projets par les propriétaires de parcelles

## MOYENS NECESSAIRES

### ESTIMATION BUDGETAIRE

### MOYENS HUMAINS

EPCI: service planification  
Syndicats: Techniciens GEMAPI, ruissellement et érosion

### FINANCEMENT ENVISAGEABLE

## SUIVI

### INDICATEURS DE SUIVI

Evolution des flux et stocks carbone  
Evolution des surfaces des espaces naturels

### OBJECTIFS 2029

## COMMENTAIRES